



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

2016

SOMMAIRE

SYNTHÈSE.....	3	IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITE	31
I. ACTIVITÉS ET PERFORMANCE ...	5	IV.1. ACTIFS.....	31
I.1. ACTIVITÉS	5	IV.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	32
I.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	10	IV.3. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS	34
I.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	11	V. GESTION DU CAPITAL	35
I.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS.....	11	V.1. FONDS PROPRES	35
II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE ...	12	V.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	36
II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	12	V.3. MODÈLE INTERNE PARTIEL.....	37
II.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ	15	ANNEXES.....	39
II.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	15		
II.4. PROCESSUS ORSA.....	16		
II.5. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	17		
II.6. FONCTION AUDIT INTERNE	19		
II.7. FONCTION ACTUARIELLE	20		
II.8. SOUS-TRAITANCE	20		
II.9. EVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	21		
III. PROFIL DE RISQUE.....	22		
III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	22		
III.2. RISQUE DE MARCHÉ	24		
III.3. RISQUE DE CONTREPARTIE.....	26		
III.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ	27		
III.5. RISQUE OPÉRATIONNEL	27		
III.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	28		
III.7. CONCENTRATIONS DE RISQUES IMPORTANTES	29		
III.8. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION ET PROCÉDURES DE SUIVI	30		
III.9. MÉTHODES, HYPOTHÈSES, ET RÉSULTATS DES TESTS DE RÉSISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR LES RISQUES MAJEURS	30		

SYNTHESE

ACTIVITÉ

SMABTP (Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics) est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables fondée en 1859. Elle est l'une des cinq mutuelles affiliées à la SGAM btp avec SMAvie BTP, CAM btp, L'Auxiliaire et L'Auxiliaire Vie.

Le groupe SMABTP est le leader de l'assurance des entreprises du BTP et assure plus de 84 000 sociétaires. La SMABTP a vocation à assurer l'ensemble des risques des professionnels du BTP ; elle est donc amenée à couvrir la plupart des risques d'assurance non vie : l'assurance construction (responsabilité civile décennale et dommages ouvrages), les garanties responsabilité civile générale, automobile, dommages aux biens, pertes pécuniaires et risques sociaux. Enfin, la SMABTP développe avec des assureurs spécialistes certaines couvertures spécifiques comme des garanties de responsabilité civile des mandataires sociaux.

Le chiffre d'affaires 2016 de SMABTP se répartit entre 55% en affaires directes (876 M€) et 45% en acceptations (723 M€).

L'assurance construction représente 37% du chiffre d'affaires « affaires directes » 2016 contre 38% en 2015. Après l'assurance construction, les risques sociaux et garanties pertes pécuniaires représentent la part la plus importante du chiffre d'affaires « affaires directes » avec 23% contre 22% en 2015, puis la responsabilité civile générale avec 21%, les dommages aux biens avec 11%, et l'automobile avec 8%, stables par rapport à 2015.

Le montant des cotisations de SMABTP en 2016 est de 1 599 M€, en augmentation de 1,4% par rapport à l'exercice 2015. Cette croissance est due aux acceptations qui progressent de 6,8% alors que les cotisations des affaires directes sont en diminution de 2,6%.

La charge de sinistres hors frais de gestion de SMABTP est en 2016 de 1 433 M€, en augmentation de 9,8% par rapport au montant observé en 2015. L'aggravation est de 9,0% pour les affaires directes et de 10,6% pour les acceptations. Cette hausse est nettement supérieure à celle observée pour les cotisations.

En incluant les commissions et après déduction des dépenses immobilisées, les frais généraux représentent 22,1% du total des cotisations. Ce ratio est en légère augmentation par rapport à celui de 2015 qui était de 21,8%. Rapportés aux provisions techniques nettes des prévisions de recours, le ratio est de 3,95%, inférieur à celui observé en 2015 qui était de 3,99%. Il était de 5,90% en 2000.

En synthèse, le résultat de souscription, hors produits financiers, ressort à -157 M€ en 2016 contre -123 M€ en 2015. Les produits financiers s'élèvent à 225 M€ en 2016 contre 219 M€ en 2015.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

SMABTP est une société d'assurance mutuelle à conseil

d'administration assisté de différents comités spécialisés (comité d'audit, comité des rémunérations, comité d'éthique et de prévention des conflits d'intérêt).

Le conseil d'administration est informé, au moins annuellement, par les responsables des fonctions clés de leurs travaux.

Le comité des risques, composé des membres du comité exécutif et des responsables des modèles internes partiels, se réunit chaque trimestre. Il valide notamment la politique de gestion des risques et suit sa mise en œuvre.

En matière de politique de rémunération, SMABTP applique des principes permettant d'offrir une rémunération globale équitable et compétitive afin de pouvoir attirer et motiver, d'encourager l'implication et la performance de tous en valorisant la contribution, tant individuelle que collective, à la performance du Groupe. La rémunération des salariés de SMABTP est donc composée d'un salaire de base, d'une rémunération variable individuelle et d'une rémunération variable collective.

Concernant le respect des exigences en matière de compétence et d'honorabilité, le Secrétariat général organise la collecte des informations permettant de justifier le respect de la politique.

Le dispositif de gestion des risques est organisé autour de 4 processus :

- l'ORSA ;
- le suivi du profil de risque ;
- la mise à jour de la politique des risques ;
- la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité.

En complément, à travers ses missions, la direction de l'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance.

Enfin, la fonction actuarielle, partie intégrante de la gouvernance de SMABTP participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. Elle émet un avis sur les travaux actuariels réalisés par SMABTP.

Toutes ces composantes de la gouvernance sont adaptées aux spécificités de SMABTP, notamment à la nature des risques qui peuvent l'impacter et à sa taille.

PROFIL DE RISQUE

SMABTP utilise le capital de solvabilité requis (SCR) comme métrique d'évaluation de son profil de risque. Le profil de risque de la société en vigueur est suivi quantitativement dans le cadre de la production des informations chiffrées au 31 décembre de chaque année et des reporting trimestriels

permettent d'apprécier la pertinence de ces évaluations. En conséquence, les risques de tarification, de réserve et de catastrophe sont évalués quantitativement par le SCR de souscription qui s'appuie pour partie sur les spécifications techniques de la formule standard et pour la majeure partie sur les résultats issus du modèle interne partiel de SMABTP sur le périmètre de la responsabilité civile générale et de l'assurance construction.

Le risque de marché est mesuré par l'impact négatif sur les résultats futurs qu'aurait la fluctuation des prix de marché et des rendements des actifs sur la capacité de SMABTP à faire face à ses engagements. Il est décliné par modules et sous modules de risque dont les méthodologies sous-jacentes sont décrites dans la directive Solvabilité 2.

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une contrepartie de réassurance ou financière ne tienne pas ses engagements du fait notamment du défaut de la contrepartie. Le risque porte particulièrement sur les réassureurs et les produits dérivés. En ce qui concerne ces derniers, SMABTP ne fait quasiment pas appel à ce genre de produits financiers complexes. Le risque de contrepartie inhérent à ce type de produit est donc quasiment nul pour SMABTP.

L'évaluation des risques opérationnels (défaillance des hommes, des processus ou des systèmes) de SMABTP est principalement qualitative et relève en premier lieu de la responsabilité de chaque direction de l'entreprise. La synthèse de ces évaluations, issues d'une part de l'évaluation des risques inhérents (avant prise en compte des actions de maîtrise) et d'autre part de l'évaluation de la qualité des actions de maîtrise, est assurée par la direction des risques en charge de la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité. Quantitativement, les risques opérationnels sont évalués par application des spécifications techniques de la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis.

Enfin, l'exposition de SMABTP à des risques externes est appréhendée à travers des tests de résistance dans le cadre de l'exercice ORSA, en considérant l'impact potentiel de ces risques comme des chocs instantanés indépendants. Seul le scénario de crise économique du BTP est pris en compte dans les chocs appliqués au scénario central de l'ORSA. Plus globalement, le processus ORSA, vise à appliquer un certain nombre de stress tests au calcul des fonds propres et du capital de solvabilité requis issus d'un scénario central.

Les chocs « assurantiels » traduisent notamment l'impact d'une crise économique sectorielle au travers de scénarios adverses de baisse significative du volume de souscription et de hausse significative de la charge de sinistres.

- Le choc « primes » se caractérise par une hypothèse de recul du chiffre d'affaires de 10% par rapport au scénario central ORSA, avec maintien des hypothèses de S/C et de frais généraux ;
- le choc « sinistres » se caractérise par une dégradation de la charge sinistres des affaires souscrites en 2016 sur les branches « construction » (responsabilité civile générale, responsabilité décennale et dommages ouvrage) d'un montant équivalent à 5% du total des provisions techniques brutes S2 non escomptées.

Les chocs « financiers » correspondent à des scénarios adverses d'évolution des conditions des marchés financiers (évolution des actions, des taux d'intérêts, de l'immobilier, de l'inflation, etc.). Le scénario retenu correspond à une situation dite de « taux durablement bas » consistant en un maintien des taux d'intérêt très bas sur le long terme couplé à une baisse du niveau des taux long terme, combinée à une baisse de la performance sur les marchés actions et immobilier.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

À fin 2016, le total de l'actif de SMABTP valorisé à des fins de solvabilité s'élevait à 12 816 M€ dont 11 659 M€ concernaient les placements (valeurs mobilières pour 9 016 M€, immobilier pour 168 M€, participations pour 1 498 M€ et dépôts pour 975 M€).

À fin 2016, le total des provisions techniques brutes s'élevait à 7 798 M€ et était essentiellement composé du best estimate (BE) pour 7 475 M€ et de la marge de risque pour 320 M€. Le montant net de réassurance des provisions techniques s'élevait au total à 7 552 M€.

La ligne d'activité « responsabilité civile générale », au sens solvabilité 2, des garanties gérées en répartition et capitalisation (dommage ouvrage, responsabilité civile décennale et responsabilité civile générale) constituait à elle seule 91% du montant du best estimate des provisions techniques brutes.

GESTION DES FONDS PROPRES

Compte tenu de sa position sur le marché de l'assurance construction, SMABTP a fait le choix pour le calcul de son besoin de couverture de mettre en œuvre un modèle interne partiel (MIP) reflétant au mieux son profil de risque en capitalisant sur son savoir-faire développé et l'historique disponible en assurance construction.

Le modèle interne partiel de SMABTP couvre les risques de prime et réserve et les risques catastrophiques d'origine humaine des garanties responsabilité civile décennale, dommages ouvrage et responsabilité civile générale des affaires directes et des acceptations de SMA SA, soit environ 90% du SCR souscription de SMABTP.

Les autres composantes du SCR sont calculées selon les spécifications techniques de la formule standard. L'ensemble constitutif du modèle interne et de son environnement ont fait l'objet d'une approbation, par le collège de l'ACPR du 17 novembre 2015, pour son utilisation à des fins de calcul prudentiel. À fin 2016, les fonds propres économiques de SMABTP étaient constitués de fonds propres de base à hauteur de 3 864 M€ et de fonds propres auxiliaires à hauteur de 118 M€ ; ces derniers n'étant pas éligibles à couverture du MCR.

À cette même date, le capital de solvabilité requis (SCR) s'élevait à 1 132 M€ et le minimum de capital requis (MCR) s'élevait à 509 M€.

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) s'élevaient donc respectivement à 352% et 759% au 31 décembre 2016.

I. ACTIVITÉS ET PERFORMANCE

I.1. ACTIVITÉS

SMABTP (Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics) est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables fondée en 1859. Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2016 en perspective de la conversion de la SGAM btp en groupe prudentiel en application de la Directive Solvabilité 2.

Elle est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue de Taitbout – 75009 Paris) et son commissaire aux comptes titulaire est Ernst & Young Audit (Tour First, 1 place des Saisons – 92400 Courbevoie) représenté par Guillaume Fontaine.

SMABTP est une société d'assurance mutuelle dotée d'un fonds d'établissement.

SMABTP est une des cinq mutuelles affiliées à la SGAM btp avec SMAvie BTP, CAM btp, L'Auxiliaire et L'Auxiliaire Vie. La SGAM btp a été constituée par ces mutuelles afin d'établir entre elles des liens de solidarité financière importants et durables, de mettre en commun leur

savoir-faire et d'organiser des coopérations, tout en gardant leur spécificité.

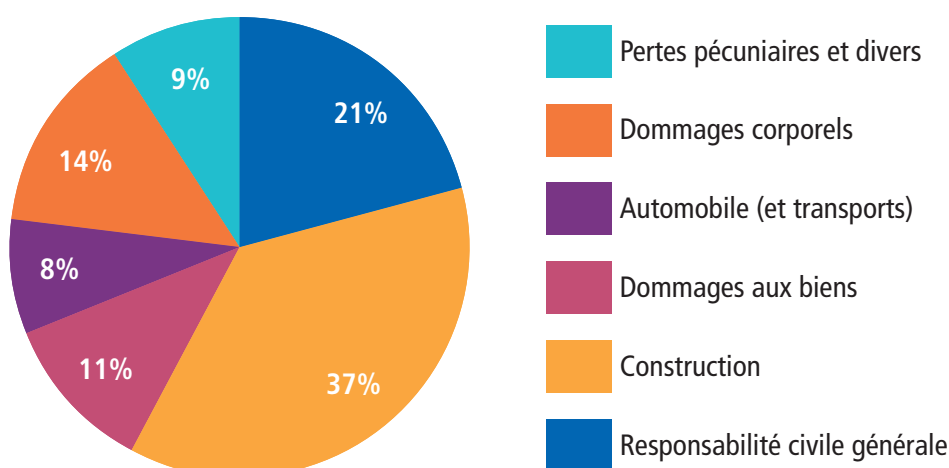
Principales activités

SMABTP est le leader de l'assurance des entreprises du BTP et assure plus de 84 000 sociétaires. SMABTP a vocation à assurer l'ensemble des risques des professionnels du BTP ; elle est donc amenée à couvrir la plupart des risques d'assurance non vie : l'assurance construction (responsabilité civile décennale et dommage ouvrage), les garanties responsabilité civile générale, automobile, dommages aux biens, pertes pécuniaires et risques sociaux. Enfin, SMABTP développe avec des assureurs spécialistes certaines couvertures spécifiques comme des garanties de responsabilité civile des mandataires sociaux.

Le chiffre d'affaires 2016 de SMABTP se répartit entre 55% en affaires directes (876 M€) et 45% en acceptations (723 M€) principalement en provenance de ses filiales.

L'assurance construction représente 37% du chiffre d'affaires « affaires directes » 2016 contre 38% en 2015. Après l'assurance construction, les risques sociaux (dommages corporels) et garanties pertes pécuniaires représentent la part la plus importante avec 23% contre 22% en 2015, puis la responsabilité civile générale avec 21%, les dommages aux biens avec 11%, et l'automobile avec 8%, stables par rapport à 2015.

Répartition du chiffre d'affaires "affaires directes" au 31 décembre 2016



Enfin, SMABTP développe une activité d'acceptations en réassurance avec des partenaires sélectionnés, notamment pour pouvoir accompagner ses sociétaires à l'étranger.

Par ailleurs, le tableau suivant présente la liste des filiales et participations :

Société	Pays	Quote-Part de participation détenue en % au 31 décembre 2016
---------	------	---

Filiales (détention à 50% ou plus)

SI VICTORIA	France	100,0%
SMA SA	France	96,0%
INVESTIMO	France	95,2%
ASEFA	Espagne	80,0%
SA SELICOMI	France	76,9%
VICTORIA INTERNACIONAL	Portugal	69,6%
SA CHATEAUX DES 2 RIVES	France	67,9%
PACTINVEST	France	66,7%
FONCIERE 114	France	62,4%
SCI SAGIMMO	France	23,4%

Participations (détention entre 10 et 50%)

SAM BTP	France	50,0%
CGI BATIMENT	France	38,6%
STE	France	36,8%
PROTEC BTP	France	12,9%

Autres filiales et participations

SCI MICHELET LUCE	France	67,0%
AQUABOULEVARD	France	21,0%
SAFBTP IARD	France	20,0%
SAGEVIE	France	15,0%
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	France	15,0%

Evènements importants sur l'exercice

Testé positivement auprès des sociétaires de SMABTP et des comités consultatifs régionaux, le projet e-SMA s'est tout naturellement logé au sein du plan stratégique CAP 2017 comme un thème phare de l'année 2016 avec un premier enjeu de satisfaire le client en lui apportant les services interactifs qui répondent à ses besoins de réactivité et de mobilité, tout en renforçant les rapports humains comme fondement de la relation. C'est ainsi que se développe progressivement l'Espace sociétaire IARD avec de très nombreux services parmi lesquels on peut citer la délivrance d'attestations en ligne sur des produits toujours plus nombreux.

Depuis avril 2016, il est possible de déclarer les sinistres RC/RD en ligne 22 heures sur 24 (entre 1h et 3h du matin les machines se synchronisent) et 7 jours sur 7. Les sociétaires peuvent y adjoindre des photos. Ils reçoivent en temps réel les coordonnées de la personne qui va s'occuper du dossier ainsi que le numéro de pré-déclaration de sinistre.

Le second enjeu a offert à SMABTP une formidable opportunité d'associer très largement ses gestionnaires tant en production/recouvrement qu'en règlement pour gagner en efficacité opérationnelle. Une transformation digitale n'est jamais si bien réussie que si le plus grand nombre la co-construit. C'est ainsi que les gestionnaires

disposent désormais d'outils simples, intuitifs et conviviaux pour nourrir l'Espace sociétaire de documents consultables par les sociétaires. Ils apportent leur pierre à l'édifice en enrichissant des dossiers clients numérisés et dématérialisés. La constitution des courriers est grandement simplifiée avec une expédition automatisée et sécurisée depuis le centre de mise sous pli du Groupe.

En matière d'offres, l'année 2016 a été marquée par d'importants développements avec la création de nouveaux contrats ou la modification des contrats existants pour assurer une adaptation des garanties à l'évolution de la réglementation touchant les acteurs du BTP.

SMABTP a également continué à développer des partenariats avec les acteurs de la construction et la fondation d'entreprise Excellence SMA, qui a pour objet la prévention des risques et des pathologies, la promotion et le développement de la qualité et la sécurité auprès de l'ensemble des acteurs de la construction et qui a intensifié ses actions de sensibilisation auprès de ces mêmes acteurs.

Enfin, le groupe SMA s'est implanté en Belgique pour assurer les acteurs de la construction afin de capitaliser son savoir-faire et sa connaissance de la décennale car une nouvelle obligation d'assurance décennale doit être mise en place à compter du 1er janvier 2018. SMA Belgium a été créé le 14 novembre 2016 sous le statut d'intermédiaire d'assurance avec la qualité d'agent lié. Ses locaux sont loués à Bruxelles. Ces contrats seront réassurés à 99% par la SMABTP qui en assurera la gestion.

L'environnement économique et financier en 2016 et perspectives en 2017

Le BREXIT et l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis resteront comme les deux principaux événements de l'année 2016. Ils marquent une remise en cause d'organisations qui étaient devenues évidentes et sans opposition : l'Europe et la globalisation américaine.

D'un point de vue économique, l'année 2016 a été caractérisée par la persistance d'une croissance mondiale relativement faible (environ 3 %) avec des croissances américaine et européenne modérées, une stabilisation de la Chine et une certaine amélioration dans les pays émergents. Après une grande faiblesse en début d'année, les prix des matières premières ont finalement rebondi, en raison notamment de la volonté des pays producteurs de pétrole de stopper la tendance baissière, favorisant une remontée des prix mondiaux. Les politiques monétaires sont restées très expansionnistes dans les pays développés – une seule hausse de taux aux États-Unis et adoption par la Banque centrale européenne (BCE) d'une politique d'achat public d'obligations après le Japon, les États-Unis et la Grande-Bretagne. Toutefois, le débat sur leur efficacité s'est renforcé et les analyses prônant un soutien budgétaire se sont diffusées. En conséquence, après avoir fortement baissé au 1^{er} semestre pour devenir négatifs dans de nombreux pays, les taux d'intérêt ont sensiblement augmenté sur les derniers mois de l'année, surtout aux États-Unis, accompagnés par une appréciation du dollar vis-à-vis de la plupart des monnaies. Enfin, après un début d'année difficile,

les marchés actions se sont stabilisés puis ont rebondi au dernier trimestre reflétant un retour d'optimisme sur la croissance.

Au début de l'année 2016, la Chine a fait face à de fortes turbulences financières, alimentées par des craintes sur la solidité de la croissance couplées à une incertitude sur la gestion du taux de change. Alors que la Chine a obtenu une considération en rejoignant les monnaies occidentales qui constituent le panier de référence des DTS, monnaie mondiale du Fonds Monétaire International, le yuan s'est déprécié et est revenu contre le dollar à ses niveaux de début 2008. Les réserves de change se sont contractées.

Le taux de change effectif du dollar s'est apprécié d'environ 4 % en 2016. L'euro effectif est également légèrement en hausse, de l'ordre de 2 % en 2016. Certaines monnaies se sont significativement appréciées, notamment le rouble russe (+ 16 % vs dollar) ou encore le real brésilien (+ 17,7 % vs dollar) qui ont profité de la remontée du prix des matières premières et d'un retour de la confiance. Le yen a connu une année agitée avec une forte appréciation en 1^{re} partie d'année puis une dépréciation sur les 4 derniers mois pour finir l'année en hausse de 3 % contre le dollar. Le yuan s'est quant à lui déprécié de 6 % en 2016 en termes effectifs.

D'un point de vue politique, Xi Jinping a poursuivi sa lutte anti-corruption et a renforcé son pouvoir en vue du prochain Congrès qui aura lieu en novembre 2017, au cours duquel il devrait être renouvelé pour 5 ans. Au total, entre affirmation comme puissance économique, raidissement politique et perception des limites des déterminants du succès chinois, la Chine en 2017 est en position plus précaire que souhaitée par ses dirigeants.

Les marchés financiers n'ont que modérément réagi aux grands événements économiques et politiques de l'année 2016, toujours sous l'effet anesthésique de politiques monétaires très expansionnistes. Après de fortes turbulences en début d'année 2016 en raison de craintes sur la Chine, ils se sont rapidement repris. Ils ont également été chahutés en raison de tensions sur les banques européennes. Médiatiquement fortement redouté, le BREXIT n'a eu qu'un impact éphémère sur les marchés financiers, le principal effet durable étant la dépréciation significative de la livre sterling. De son côté, la victoire de D. Trump a soufflé un vent d'optimisme sur les marchés actions notamment. Enfin, le «non» au référendum italien et la démission de M. Renzi n'ont eu que peu d'effets sur les marchés.

La poursuite des politiques d'achats de titres par la BCE et la Banque du Japon (monétisation des dettes) ainsi que la prudence de la Fed dans son cycle de resserrement monétaire ont fait significativement baisser les taux d'intérêt au 1^{er} semestre 2016. Les taux courts sont restés négatifs en Europe et au Japon. Les taux longs ont fortement diminué, devenant même négatifs sur des maturités de 10 ans en Allemagne et au Japon.

À partir de septembre, les taux longs ont eu tendance à remonter avec un début de changement de discours des banques centrales et la hausse des anticipations d'inflation. En Allemagne et en France, les taux longs finissent l'année sur un niveau plus faible que début 2016 à respectivement 0,20 % et 0,68 %. Les taux 10 ans américains ont progressé en 2016 pour finir l'année à 2,45 %.

Les indices actions ont connu un profil heurté en 2016 : chute en début d'année puis stabilisation et enfin fort rebond fin 2016. Le Dow Jones et le S&P 500 progressent respectivement de 13,4 % et 9,5 % alors que les indices européens CAC et DAX affichent une progression plus modeste de respectivement 4,9 % et 6,9 % en 2016 (+ 0,7 % pour l'Euro Stoxx 50).

De nombreuses incertitudes continuent d'entourer les perspectives économiques et financières pour 2017 : les risques liés au niveau élevé des dettes mondiales de tous les agents économiques, l'incertitude sur les politiques qui vont être menées par la nouvelle Administration américaine, la toujours difficile transition chinoise ou encore les risques politiques en Europe avec la tenue de plusieurs élections importantes (France, Allemagne, ...) et le début des négociations sur le BREXIT.

Dans un contexte de légère amélioration de l'activité économique du pays, l'activité du BTP s'est redressée.

Hausse des mises en chantier de logements, et de bâtiments non résidentiels, remontée des carnets de commande des entreprises du bâtiment, amélioration de l'activité des entreprises de TP, baisse du rythme de disparitions d'entreprises, sont autant de signes tangibles d'un contexte meilleur. Ce dernier reste toutefois indiscutablement fragile, comme en témoignait, début 2017, le solde d'opinion des dirigeants sur la situation de trésorerie de leur entreprise, en amélioration, mais encore négative. De même, dans le bâtiment, l'emploi a enfin arrêté de se dégrader en 2016, mais uniquement grâce à un redressement de l'intérim, à hauteur de 10 000 équivalents temps plein, ce qui a permis de compenser un repli du même ordre de grandeur des effectifs salariés permanents.

Pour 2017, il convient de rester prudent. Les perspectives de croissance du PIB restaient en effet, en début d'année, peu encourageantes avec des prévisions de l'ordre de seulement + 1 à + 1,5 % par rapport à 2016. Le chiffre d'affaires du BTP va continuer de se redresser grâce à l'effet positif de la reprise des mises en chantier de 2016, à une demande en hausse en matière de travaux de rénovation et à une probable remontée des prix. Il faut toutefois être prudent, notamment du fait que les années d'élections présidentielle et législative sont généralement marquées par un phénomène d'attentisme de la demande sur le premier semestre, notamment en matière d'achats de logements.

Le marché de l'assurance en 2016

Le contexte général du marché de l'assurance

En 2016, selon les données de la FFA (Fédération Française de l'Assurance), le marché de l'assurance a enregistré, globalement, une hausse modeste de l'ordre de + 0,4 % (après + 3,9 % en 2015 et + 5,7 % en 2014), sous l'effet d'une progression limitée de ses 2 composantes que sont le marché des assurances de personnes et celui des assurances de biens et de responsabilité.

Évolution des cotisations, en affaires directes

Type d'assurance	2015 en Md€	2016 en Md€		Évolution
Assurances de biens et de responsabilité	52,4	53,2	25,4 %	+ 1,5 %
Assurances de personnes	156,3	156,4	74,6 %	+ 0,1 %
- dont vie et capitalisation	135,5	134,7	64,3 %	- 0,6 %
- dont maladie et accidents corporels	20,8	21,7	10,4 %	+ 4,6 %
Total	208,7	209,6	100 %	+ 0,4 %

Source : FFA Tableau de bord de l'assurance ; janvier 2017 Données en valeurs arrondies ; variations en % arrondies et calculées sur les valeurs réelles

Les assurances de biens et de responsabilité

Le marché des assurances de biens et de responsabilité a enregistré en 2016 une progression de + 1,5 %, identique à celle de 2015 et de 2014.

Sur le marché des assurances de particuliers, la FFA constate une concurrence intense qui a engendré un ralentissement de l'évolution annuelle du volume des cotisations, toujours positive mais moins marquée que les années précédentes.

Dans le domaine des assurances des professionnels, les marchés de la responsabilité civile générale (RC médicale, collectivités locales, bâtiments,...) et des assurances de dommages se sont révélés respectivement en baisse et stable. Le marché de l'assurance construction, pour sa part, a stoppé sa dégradation et s'est maintenu au même niveau qu'en 2015, après plusieurs années de repli prononcé.

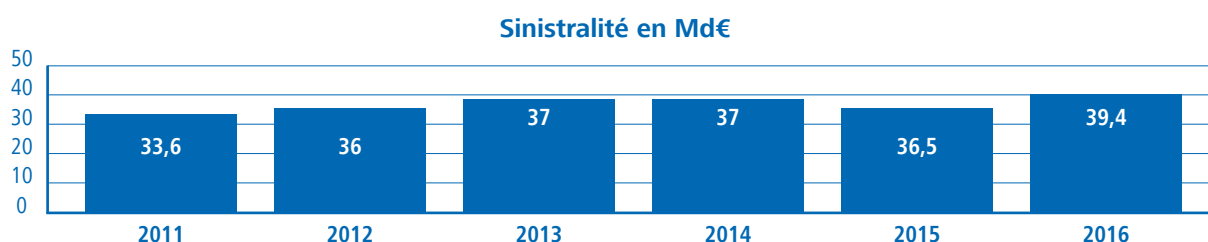
Structure du marché en 2016 et évolution des cotisations, en affaires directes, par branche

Branche	2015 en Md€	2016 en Md€		Évolution
Automobile	20,4	20,8	39,1 %	+ 1,8 %
Multirisque habitation	10,0	10,3	19,4 %	+ 2,5 %
Dommages aux biens des professionnels (hors agricoles)	6,3	6,3	11,8 %	0 %
Responsabilité Civile Générale	3,6	3,5	6,6 %	- 1,0 %
Construction	2,1	2,1	3,9 %	0 %
Autres branches	10	10,2	19,2 %	+ 2 %
Total	52,4	53,2	100 %	+ 1,5 %

Source : FFA Tableau de bord de l'assurance ; janvier 2017 Données en valeurs arrondies ; variations en % arrondies et calculées sur les valeurs réelles

Selon la FFA, la sinistralité s'est avérée en hausse significative en 2016. Après le tassement, en montant, de - 0,9 % enregistré en 2015, le coût des sinistres se serait en effet accru de + 7,5 % en 2016.

Cette hausse résulte de la progression des coûts moyens automobiles, d'une recrudescence des cambriolages et du coût des dommages provoqués par différents événements naturels de grande ampleur.



Source : FFA - février 2017 / affaires directes - Prestations payées au cours de l'exercice comptable et dotations aux provisions pour sinistres à payer, quelle que soit la date de survenance des sinistres

Les assurances de personnes

Les cotisations en assurances de personnes se sont établies en 2016 à 156,4 Md€ (dont 86,1 % pour les produits vie et capitalisation), soit un niveau pratiquement identique à celui de l'année passée. Cette stagnation du secteur résulte d'un tassement des cotisations sur le marché de l'assurance vie et capitalisation qui a été compensé par une progression du marché de l'assurance maladie et accidents corporels.

I.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Le montant des cotisations de SMABTP en 2016 est de 1 599 M€, en augmentation de 1,4% par rapport à l'exercice 2015. Cette croissance est due aux acceptations qui progressent de 6,8% alors que les cotisations des affaires directes sont en diminution de 2,6%.

Le total des cotisations des affaires directes est de 876 M€ en 2016 ; il était de 900 M€ euros en 2015. En effet, la mauvaise conjoncture du bâtiment et des travaux publics s'est traduite pour un grand nombre de nos assurés par une diminution de leur chiffre d'affaires et donc par des cotisations définitives inférieures aux cotisations provisionnelles.

Sur la branche construction, les cotisations des contrats dommages ouvrage sont en baisse de 10%, celles de la responsabilité décennale sont en baisse de 3,8%, soit au global 5,3% de baisse. Cette baisse résulte essentiellement des cotisations au titre des exercices antérieurs. Le périmètre de ces garanties a toutefois changé en 2016. En effet, les garanties tous risques chantiers enregistrées jusqu'en 2015 avec les contrats construction sont désormais comptabilisées sur la branche dommages aux biens. A périmètre équivalent, la diminution des cotisations de la responsabilité décennale aurait été de 1,3%.

Les cotisations de la responsabilité générale sont également en baisse de 3,3%, essentiellement du fait des exercices antérieurs.

Les cotisations des contrats risques sociaux et pertes pécuniaires sont pratiquement stables (-0,1%).

Les cotisations des contrats dommages aux biens sont quasi stable (+0,2%), mais ceci résulte uniquement du transfert des garanties tous risques chantier vers l'assurance dommages aux biens. A périmètre équivalent, on aurait observé une baisse de 6% des cotisations, conséquence d'une souscription très sélective.

Les cotisations des contrats automobiles et transports sont en légère croissance (+0,9%).

Le total des cotisations acceptées est de 723 M€ en 2016 ; il était de 677 M€ en 2015. La croissance des acceptations s'explique notamment par l'augmentation des cotisations cédées par SMA SA (+6,1%).

La charge de sinistres hors frais de gestion de SMABTP est en 2016 de 1 433 M€ en augmentation de 9,8% par rapport au montant observé en 2015. L'aggravation est de 9,0% pour les affaires directes et de 10,6% pour les acceptations. Cette hausse est nettement supérieure à celle observée pour les cotisations.

Pour les affaires directes, l'évolution de la charge de sinistres est très variable selon les risques.

En automobile, on observe une année exceptionnellement favorable grâce à l'absence de sinistres corporels importants et en raison de bonis sur les sinistres des exercices antérieurs. Les résultats de l'exercice sont positifs pour toutes les garanties y compris la responsabilité civile.

L'année est également favorable pour l'assurance dommages aux biens. C'est un risque pour lequel les résultats sont volatils car la taille du portefeuille le rend très sensible aux gros sinistres. La charge de sinistres est inférieure de 15,8% à celle enregistrée en 2015 et le résultat de l'exercice est positif pour ce risque.

En responsabilité civile générale, on observe par contre une forte aggravation de la charge de sinistres en augmentation de 89,1% par rapport à 2015 qui était particulièrement favorable. Cette forte hausse s'explique par trois sinistres importants d'un coût total de 60 M€ mais aussi par une nette augmentation du coût moyen des dossiers.

Pour les contrats risques sociaux, la charge de sinistres est en légère augmentation de 2,3% mais ces contrats restent équilibrés.

En construction, la charge de sinistres est en augmentation de 2,2% malgré la baisse des cotisations. Cela s'explique comme en assurance responsabilité civile générale par l'augmentation du coût moyen des sinistres. La tendance est plus défavorable en assurance responsabilité civile décennale qu'en assurance dommage ouvrage.

La charge de sinistres des acceptations augmente (+10,6%) plus que les cotisations (+6,8%). Cet écart est dû aux cessions venant de SMA SA dont la charge de sinistres cédée est en nette augmentation.

Après réassurance, la charge nette de sinistres est de 1 342 M€ euros, supérieure de 4,15% par rapport à celle observée en 2015.

Les frais généraux de la SMABTP sont répartis entre les frais d'acquisition, les frais d'administration, les frais de gestion des sinistres et les autres frais en utilisant le centre de responsabilité qui est à l'origine de la dépense et en lui appliquant une clé correspondant à la répartition de l'activité du centre de responsabilité entre ces quatre composantes.

En 2016 le total des frais de fonctionnement de SMABTP est en augmentation de 0,5%.

Par nature, on observe une diminution de 1,74% des charges externes en raison d'une diminution des frais informatiques, une hausse de 3,07% des impôts et taxes à cause de la taxe sur les salaires et de décalage d'exercice pour le paiement de certains impôts, une augmentation de 1,96% des charges de personnel en raison de la diminution des postes vacants et de l'évolution des salaires.

Les frais d'acquisition représentent 32,5% des frais de fonctionnement (contre 33,9% en 2015), les frais d'administration 22,3% (contre 21,8% en 2015), les frais de gestion des sinistres 37,7% (contre 37,0% en 2015), et les autres frais 7,5% (contre 7,3% en 2015).

Les dépenses immobilisées sont en nette diminution : 4,3 M€ en 2016 contre 5,6 M€ en 2015. Nets des

dépenses immobilisées, les frais de fonctionnement sont en augmentation de 1,03% par rapport à 2015.

Les commissions payées pour les acceptations sont en nette augmentation : elles sont en 2016 de 5,79 M€ contre 4,73 M€ en 2015, ce qui correspond à une hausse de 22,47% nettement supérieure à celle des cotisations acceptées (6,80%). En effet, l'augmentation des cotisations acceptées concerne des cédantes dont les taux de commission sont parmi les plus élevés.

En incluant les commissions et après déduction des

dépenses immobilisées, les frais généraux représentent 22,1% du total des cotisations. Ce ratio est en légère augmentation par rapport à celui de 2015 qui était de 21,8%. Rapportés aux provisions techniques nettes des prévisions de recours, le ratio est de 3,95%, restant inférieur à celui observé en 2015 qui était de 3,99%. Il était de 5,90% en 2000.

En synthèse, le résultat de souscription, hors produits financiers, ressort à -157 M€ en 2016 contre -123 M€ en 2015.

I.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers (avant frais) s'élèvent à 225 M€ en 2016 contre 219 M€ en 2015 dont notamment :

- 166 M€ de revenus courants (intérêts, dividendes, loyers) contre 171 M€ en 2015 qui se répartissent principalement à hauteur de 98 M€ (108 M€ en 2015) sur des revenus sur titres de créances, de 49 M€ (contre 40 M€ en 2015) sur des dividendes sur actions et participations, de 12 M€ (contre 14 M€) sur des revenus immobiliers (hors dividendes sur actions immobilières) et de 4 M€ (contre 7 M€) sur les dépôts et la trésorerie ;
- 59 M€ de profits nets provenant de la réalisation de placements contre 49 M€ en 2015 ;
- 2 M€ d'écarts de change contre 12 M€ en 2015.

Les revenus courants se sont stabilisés en 2016 par rapport à 2015 après une baisse quasi-ininterrompue depuis 2008. La baisse des revenus courants du portefeuille obligataire se poursuit mais est progressive car elle bénéficie encore des rendements élevés du portefeuille

ancien de titres. En 2016, les dividendes perçus sur le portefeuille investi en actions ont compensé la baisse sur les revenus obligataires.

Les produits financiers rapportés au montant des actifs valorisés au prix de marché (hors créances sur réassureurs et trésorerie liée à l'exploitation) se sont élevés en 2016 à :

- 1,46 % pour le rendement courant qui prend en compte la totalité des revenus courants ;
- 1,94 % pour le rendement financier, qui inclut le rendement courant et les plus ou moins-values réalisées ;
- 2,85 % pour la rentabilité globale des actifs qui ajoute au résultat financier la variation des plus-values latentes nettes.

Les frais internes et externes liés à la gestion des placements (hors charges d'intérêt) ont totalisé 6,84 M€ en 2016 contre 6,70 M€ en 2015.

I.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Le solde net des autres produits et charges non techniques nets d'impôts s'élèvent à -6,6 M€ en 2016 contre -33 M€ en 2015. Les variations entre 2015 et 2016 des autres produits et charges et du résultat exceptionnel sont non significatives.

L'impôt sur les bénéfices est égal à 34,43% du résultat fiscal. En 2016, le résultat fiscal est inférieur de 23 M€ au résultat comptable, notamment du fait de la non-imposition des dividendes versés par SMA SA. L'impôt sur les bénéfices s'élève à -9,4 M€ en 2016 contre -34,6 M€ en 2015.

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

SMABTP est une société d'assurance mutuelle à conseil d'administration assisté de différents comités spécialisés (comité d'audit, comité des rémunérations, comité d'éthique et de prévention des conflits d'intérêt). Depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément à la réglementation, SMABTP a désigné ses dirigeants effectifs et fonctions clés.

Système de gouvernance

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration « détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

Le président du comité des rémunérations, le président du comité d'audit et le président du comité d'éthique et de prévention des conflits d'intérêts rendent compte directement de leurs travaux au conseil d'administration.

Outre l'adoption du rapport annuel et des comptes annuels, le conseil d'administration approuve notamment :

- les différents rapports réglementaires relevant de sa compétence (notamment rapport sur la solvabilité et la situation financière, rapport régulier au contrôleur et rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité) ;
- le programme de réassurance ;
- la politique financière ;
- les orientations tarifaires ;
- sur proposition du président, la nomination et la révocation du directeur général, sa rémunération et les conditions de son contrat de travail, s'il est salarié ;
- sur proposition du directeur général, la nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués, leur rémunération et les conditions de leur contrat de travail, s'ils sont salariés ;
- la rémunération de la direction générale sur proposition du comité des rémunérations ;
- le modèle interne, ainsi que toute modification majeure apportée ultérieurement à ce modèle, préalablement à leur transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ;
- les modifications des politiques écrites ;

- le plan stratégique ;
- les conventions réglementées.

Le conseil est également tenu informé :

- des nouvelles offres ;
- de l'évolution des opérations de croissance externe ;
- des résultats des enquêtes de satisfaction des sociétaires et de la mise en œuvre de la certification qualité ;
- de l'activité et des résultats des filiales d'assurance en France et à l'international ;
- ainsi que, régulièrement, des résultats de l'activité du réseau commercial et de la gestion des sinistres.

Le conseil d'administration est composé de 29 membres : 28 membres élus par l'assemblée générale parmi les sociétaires, et 1 administrateur élu par les salariés.

Les comités du conseil

Comité d'audit

Le conseil a institué un comité d'audit constitué à fin 2016 de 5 administrateurs et d'une personnalité extérieure indépendante.

Il examine les projets de comptes avant la délibération du conseil, ainsi que les rapports réglementaires, il entend les commissaires aux comptes, et prend connaissance avant le conseil du rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité et des études tarifaires.

Lui sont également présentés :

- l'activité des filiales françaises et étrangères ;
- le renouvellement des traités de réassurance ;
- l'évolution des projets de croissance externe ;
- la mise à jour de certaines politiques écrites ;
- les éléments chiffrés Solvabilité 2 ;
- les hypothèses de calculs sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité et la liste des risques majeurs ;

- la révision du plan stratégique ;
- la synthèse des rapports d'audit interne ;
- le rapport sur la solvabilité et la situation financière ;
- le rapport régulier au contrôleur.

Comité des rémunérations

Pour l'organisation de ses travaux, le conseil d'administration a constitué un comité des rémunérations, commun avec SMAvie BTP composé à fin 2016 de 8 membres.

Comité d'éthique et de prévention des conflits d'intérêts

Le conseil d'administration a également constitué un comité d'éthique et de prévention des conflits d'intérêts, commun avec SMAvie BTP et composé à fin 2016 de 3 membres. Ce comité examine notamment la compétence et l'honorabilité des candidats au mandat d'administrateur (y compris ceux dont le mandat a été renouvelé) ainsi que la compétence collégiale du conseil d'administration afin d'identifier les éventuels besoins de formation.

Le comité des risques

Le comité des risques, composé des membres du comité exécutif et des responsables des modèles internes partiels, se réunit chaque trimestre. Il valide notamment la politique de gestion des risques et suit sa mise en œuvre.

La direction générale

La direction générale est assurée par Bernard MILLEQUANT depuis le 1er octobre 2006, assisté d'Hubert RODARIE et de Pierre ESPARBES en qualité de directeurs généraux délégués, le premier en charge des assurances de personnes, des investissements et de la comptabilité et le second, en charge des activités IARD.

Le directeur général, nommé par le conseil d'administration, participe au conseil avec voix consultative, est aussi directeur général de SMAvie BTP. Ses pouvoirs font l'objet, conformément aux statuts, de délégations formalisées qui sont centralisées au secrétariat général.

En sus de ses pouvoirs réglementaires et statutaires, le directeur général reçoit chaque année une délégation de pouvoir du conseil en matière d'assurance de cautions, d'aval ou garanties.

Le directeur général est assisté d'un comité exécutif comprenant les directeurs généraux délégués, le directeur des règlements, le directeur des affaires générales, le directeur des systèmes d'information, le directeur des ressources humaines et le directeur des risques, et d'un comité de direction réunissant les autres directeurs (23 membres au total)

Les fonctions clés

Quatre responsables de fonctions clés de SMABTP ont été désignés et notifiés à l'ACPR.

Chaque responsable opère sous la responsabilité de la direction générale et reçoit des pouvoirs dans le cadre d'une lettre de mission qui décrit précisément ses fonctions.

Les fonctions clés peuvent communiquer avec tout membre du personnel et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Le conseil d'administration est informé, au moins annuellement, par les responsables des fonctions clés de leurs travaux.

Une procédure définissant les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés peuvent informer directement et de leur propre initiative le conseil d'administration a été approuvée par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

La fonction gestion des risques

La fonction de gestion des risques s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- aider le conseil d'administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise ;
- rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller le conseil d'administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec les questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur ;
- identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction de gestion des risques recouvre des tâches supplémentaires liées au modèle interne SMABTP, dont sa validation.

La fonction de vérification de la conformité

Le dispositif de contrôle interne intègre la vérification de la conformité. Par ailleurs, la fonction de vérification de la conformité conseille le directeur général et le conseil d'administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives. Pour ce faire, la fonction de vérification de la conformité met en place une politique de conformité et un plan de conformité. Cette politique définit les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting en matière de conformité. Il incombe notamment à la fonction de vérification de la conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir la non-conformité.

La fonction de vérification de la conformité comprend également l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

La fonction audit interne

La fonction d'audit interne s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise ;
- adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ;
- communiquer le plan d'audit au conseil d'administration ;
- émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits et soumettre au moins une fois par an au conseil d'administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- s'assurer du respect des décisions prises par le conseil d'administration sur les bases des recommandations.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.

La fonction d'audit interne est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

La fonction actuarielle

La fonction actuarielle a pour objet de :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- revoir les méthodologies et les modèles de calcul,
- analyser la suffisance et la qualité des données ;
- comparer les modèles et les données empiriques ;
- analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
- donner un avis sur l'adéquation des accords de réassurance.

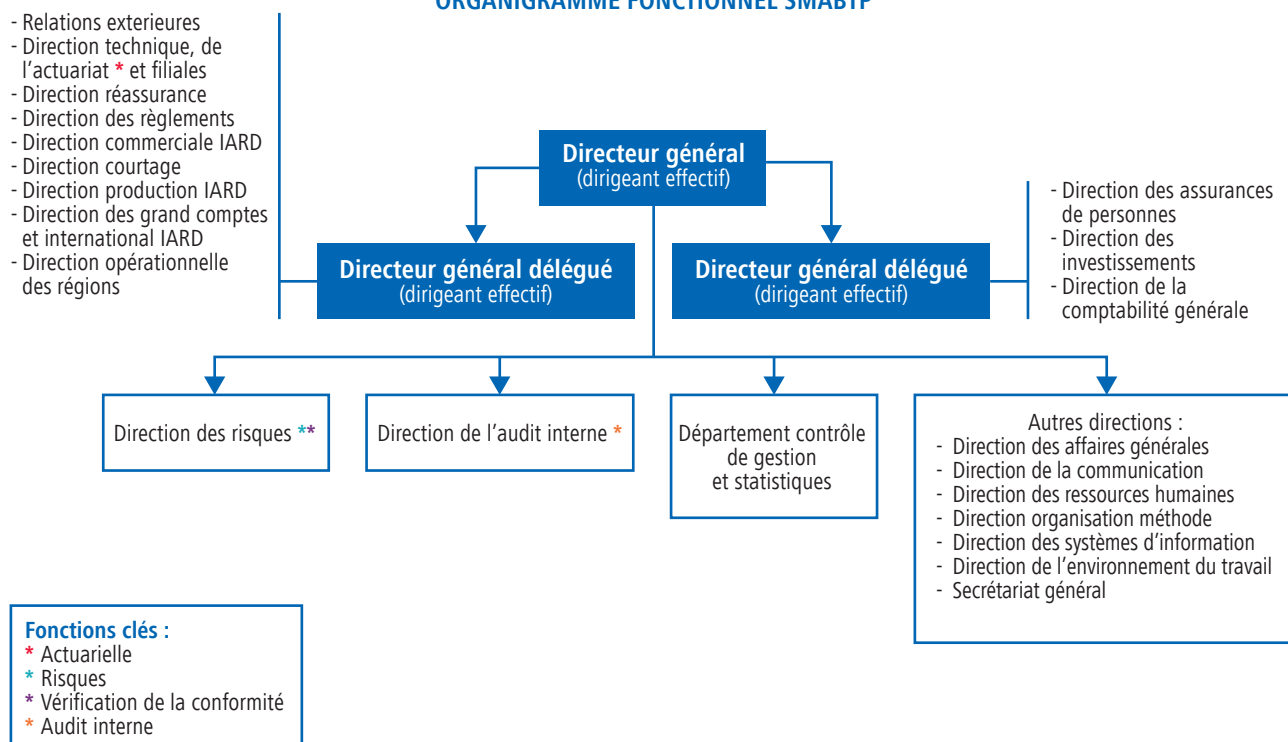
La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de l'entreprise, notamment au travers de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR. Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux produits et sur la politique de cession. La fonction actuarielle est membre du comité modèle interne SMABTP.

La fonction actuarielle reçoit tous les documents du conseil d'administration et du comité d'audit en rapport avec ses missions. Elle peut également assister aux débats sur les points en question.

Pour conduire ses travaux, la fonction actuarielle peut s'appuyer sur les travaux effectués au sein du département Actuariat ou des autres services de SMA (département Technique Produits de la Direction des Assurances de Personnes, Direction des Investissements, ...) ou bien utiliser des ressources externes selon les cas et si besoin.

La fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au conseil d'administration.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL SMABTP



Politique de rémunération

La politique de rémunération globale définie par SMABTP repose sur les principes suivants :

- offrir une rémunération globale équitable et compétitive afin de pouvoir attirer et motiver ;
- encourager l'implication et la performance de tous en valorisant la contribution tant individuelle que collective à la performance de l'entreprise.

La rémunération des salariés de SMABTP est composée d'un salaire de base, d'une rémunération variable individuelle et d'une rémunération variable collective.

SMABTP a mis en place un système de redistribution collective dans le cadre du dispositif légal pour la participation et d'un accord d'entreprise pour l'intéressement.

Les éléments de rémunération des membres de la direction générale se composent :

- d'un salaire fixe mensuel ;
- d'une part variable versée annuellement ;

- d'une cotisation à la retraite.

Le directeur général et les directeurs généraux délégués, mandataires sociaux, ne perçoivent ni intéressement, ni participation.

SMABTP étant une société d'assurance mutuelle, il n'y a pas d'attribution d'actions ou d'options sur actions aux dirigeants en rémunération de leurs fonctions.

S'agissant des autres composantes variables de la rémunération, l'évaluation de la performance est réalisée chaque année lors de l'entretien annuel professionnel par le responsable hiérarchique.

Le régime de retraite des salariés de SMABTP est composé du régime général de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires obligatoires (ARRCO et AGIRC pour les cadres).

Par ailleurs, le conseil d'administration a constitué un comité d'éthique et de prévention des conflits d'intérêts qui a pour objet la prévention des problématiques de conflits d'intérêts, notamment dans le cadre de la passation des marchés de travaux ou de prestations pour compte propre, y compris avec les administrateurs. Des procédures spécifiques en matière d'achats sont mises en œuvre par les directions concernées.

II.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

A tout moment, chaque dirigeant effectif et responsable de fonctions clés doit répondre aux exigences d'honorabilité nécessaires à l'exercice de sa fonction. Par honorabilité, on entend être digne de considération, d'estime et d'honnêteté. Les condamnations définitives criminelles, délictuelles, disciplinaires ou administratives sont donc prises en compte dans l'appréciation de l'exigence d'honorabilité.

La charte des administrateurs, adoptée par le conseil le 2 février 2006, tient également compte des recommandations formulées par les instances professionnelles en matière de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles.

En outre, les dirigeants effectifs doivent avoir une expérience ou une formation au moins dans les domaines

suivants : l'assurance et les marchés financiers, les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité de l'organisme, le système de gouvernance, la compréhension et les modalités de gestion des risques auxquels l'organisme est confronté, l'analyse actuarielle et financière, et la réglementation applicable à l'organisme.

Chaque responsable de fonction clé doit avoir les compétences communes d'autorité, de capacité d'organisation, de communication écrite et orale, et de management, et des compétences spécifiques à son domaine d'intervention.

Le Secrétariat général de SMABTP organise la collecte des informations permettant de justifier du niveau de compétence et d'honorabilité.

II.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques est organisé autour de 4 processus faisant l'objet d'une description précise dans des politiques dédiées, validées par les instances de gouvernance :

- l'ORSA ;
- le suivi du profil de risque ;
- la mise à jour de la politique des risques ;

- la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité.

Le processus ORSA, décrit plus précisément ci-dessous, est mis en œuvre chaque année et fait l'objet d'un rapport détaillé validé par le comité des risques puis présenté au comité d'audit et au conseil d'administration avant d'être envoyé au superviseur dans les 2 semaines qui suivent sa validation par le conseil d'administration, conformément à la réglementation.

Le processus de suivi du profil de risque de la société se concrétise par la production d'informations chiffrées envoyées à l'autorité de contrôle (QRT). Un calcul de SCR et des éléments éligibles à la couverture du SCR est réalisé sur les données arrêtées au 31 décembre de chaque année. Ce calcul respecte les exigences quantitatives de la réglementation Solvabilité 2, tant pour le SCR que pour les éléments éligibles. Plus particulièrement, le SCR est calculé en partie par application d'un modèle interne partiel pour une partie du module risques de souscription.

Dans le cadre du processus de mise à jour de la politique de risques, le comité des risques valide pour proposition au comité d'audit et au conseil d'administration un niveau minimum à respecter de couverture du SCR par les fonds propres éligibles, calculés en conformité avec les exigences quantitatives de la réglementation Solvabilité 2. À partir du montant de fonds propres économiques au 31 décembre précédent, un niveau maximal de SCR à ne pas dépasser est ensuite défini et correspond à la tolérance aux risques pour l'année. Cette tolérance est ensuite déclinée en budgets de risques correspondant aux SCR par module de risques. Chaque politique détaillée traitant de la gestion des risques précise les limites encadrant opérationnellement les activités.

Le processus de coordination du contrôle interne et de la conformité, décrit plus précisément ci-dessous, permet de rendre compte régulièrement du niveau de maîtrise de nos risques opérationnels, à savoir la défaillance des hommes, des processus ou des systèmes. Il fait l'objet d'un suivi régulier et d'une synthèse annuelle partagée avec les différentes instances de gouvernance.

La responsabilité de l'ensemble de ce dispositif est confiée à la direction des risques, dont le directeur porte la responsabilité de la fonction clé gestion des risques et est directement rattaché au directeur

général. La direction des risques est quant à elle organisée par « pôle » de risques (risques IARD, risques d'investissements et vie, risques opérationnels) de manière à couvrir l'intégralité de l'univers des risques susceptibles d'impacter SMABTP.

Grâce à des outils dédiés (pilotage du contrôle interne, modélisation interne partielle, reporting, ...) des informations régulières sur les risques sont transmises au comité d'audit et au conseil d'administration (calculs de SCR et fonds propres disponibles, calculs et rapport ORSA, synthèse de contrôle interne, mise à jour des politiques,...).

Le directeur des risques est également membre du comité exécutif, permettant ainsi une prise en compte au plus tôt des sujets liés à la gestion des risques par le niveau le plus élevé de management opérationnel de SMABTP.

Chaque direction métier reste responsable de la déclinaison des politiques de risque sur son périmètre de responsabilité.

Pour le cas spécifique du modèle interne partiel (MIP) une gouvernance dédiée a été mise en place afin de garantir son bon fonctionnement. Cette gouvernance prévoit notamment la tenue régulière de comités modèle interne présidés par le directeur général délégué en charge des activités IARD et réunissant le responsable opérationnel ainsi que le responsable de la gouvernance du MIP. Ce comité a pour principale vocation d'analyser les résultats du MIP, de donner un avis sur la performance du MIP et de valider les éventuels changements. La direction des risques en charge de la validation du MIP présente à cet effet à ce comité son rapport indépendant de validation. Les conclusions du comité MIP sont ensuite présentées au comité des risques pour validation, avant leur présentation pour validation au comité d'audit puis au conseil d'administration.

II.4. PROCESSUS ORSA

Le processus ORSA conduit depuis 2015 vise à définir dans un premier temps les hypothèses qui permettent de réaliser les projections, à savoir : les prévisions de chiffres d'affaires sur la période de projection, la courbe des taux sans risque à appliquer, les hypothèses de rendements financiers, les estimations de S/C en vision économique et la définition des scénarios de choc à appliquer.

Ces hypothèses sont également complétées par la mise à jour de la liste des risques, dits majeurs, pouvant avoir un impact significatif ou nécessitant un suivi spécifique par le dispositif de gestion des risques. Cette liste des risques majeurs fait l'objet d'une revue annuelle par les membres du comité de direction en vue de proposer son éventuelle évolution au comité des risques, au comité d'audit et au conseil d'administration.

Dans un second temps, le résultat des projections

obtenues et le rapport explicitant les évolutions attendues sont présentés au comité des risques, au comité d'audit et au conseil d'administration.

La production des résultats ORSA nécessite la réconciliation de plusieurs sources de données et une forte transversalité entre les différentes directions contributrices.

Ainsi, la direction de la comptabilité générale (DCG) fournit les états financiers approuvés par l'assemblée générale (comptes annuels) ainsi que le bilan prudentiel et le calcul de SCR validés par la direction générale.

Le département statistiques et contrôle de gestion, fournit la projection du plan stratégique sur un horizon prospectif.

La direction des investissements (DI) propose les scénarios économiques et financiers à retenir et son

équipe actuarielle fournit les projections relatives à l'actif.

La direction technique, actuariat et des filiales (DTAF) et la direction des assurances de personne (DAP) définissent les hypothèses de S/C en vision économique fixées dans le cadre du processus d'orientations tarifaires et fournissent les triangles de liquidation des sinistres élaborés dans le cadre des processus d'évaluation des provisions techniques et de production des états réglementaires S2, ainsi que les paramètres de calcul du SCR primes et réserves sur le périmètre du modèle interne partiel de SMABTP.

La coordination de ces différents contributeurs est assurée par la direction des risques, qui réalise les projections des états financiers en vision économique et des besoins de solvabilité à partir des hypothèses validées par le conseil d'administration en tenant compte des risques majeurs validés par cette dernière instance.

Grâce à ce processus, le conseil d'administration est en mesure d'apprécier la capacité de la société à respecter ses exigences de solvabilité sur l'horizon du plan stratégique dont la mise à jour leur est proposée chaque année, y compris en cas de survenance d'événements défavorables dont la nature et l'ampleur sont prédéfinis.

Les résultats issus de l'ORSA s'appuient donc autant que possible sur les hypothèses et sur les résultats issus du modèle interne partiel pour une partie du risque de souscription.

En complément du processus annuel, un processus ORSA peut également être mis en œuvre en cas de dépassement d'un budget de risque, d'une baisse significative des éléments éligibles à la couverture du SCR ou de survenance d'un risque considéré comme majeur par la société. Le comité des risques, sous l'autorité du directeur général de SMABTP, valide, à l'image du processus annuel, le rapport détaillé qui est ensuite présenté au comité d'audit et au conseil d'administration pour décision sur les mesures à adopter.

Ainsi en 2016, la liste des risques majeurs et les hypothèses de projection ont été validées par le conseil d'administration du 22 septembre 2016 après avoir été préalablement présentées au comité d'audit du 7 septembre 2016 et validées par le comité des risques du 22 juillet 2016. Le rapport ORSA 2016 a été présenté au conseil d'administration du 24 novembre 2016 après que les résultats ont été préalablement

présentés au comité des risques du 8 novembre 2016 et au comité d'audit du 9 novembre 2016.

Conformément aux exigences de la directive Solvabilité 2 sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, SMABTP détermine un besoin global de solvabilité (BGS) sur la base de son profil de risque spécifique, en tenant compte notamment des risques opérationnels majeurs, des limites approuvées de tolérance au risque, de sa perception de l'environnement économique et de sa stratégie commerciale.

A l'instar du calcul SCR et en respect des exigences réglementaires, le calcul du BGS tel que défini par SMABTP repose sur une comptabilisation en valeur économique, une mesure de risque utilisant la Value at Risk (VaR) sur un horizon de 1 an et une approche par silos fondée sur l'ensemble des modules de risque identifiés pour le calcul du SCR.

Néanmoins, le BGS de SMABTP diffère du SCR car certains modules de risques sont calculés avec une approche différente.

Ainsi, SMABTP dispose d'un outil interne de modélisation dédié aux investissements permettant d'approcher au mieux le profil de risque de marché de la société, compte tenu de sa politique de gestion et des caractéristiques de son portefeuille. Cet outil est donc utilisé pour le calcul du risque de marché inclus dans le BGS, alors que le SCR marché calculé à des fins de reporting réglementaire est calculé par application de la formule standard.

De plus, l'évaluation de pertes de valeur des participations stratégiques est majorée par rapport à l'application de la formule standard en fonction de l'évaluation « à dire d'expert » d'un scénario de risque simulé.

Enfin, le calcul du risque de marché inclus dans le BGS ne prend pas en compte les risques relatifs aux placements en représentation des excédents de fonds propres par rapport au besoin réglementaire.

Les risques opérationnels inclus dans le BGS sont également évalués à partir des évaluations « à dire d'expert » de scénarios de risque spécifiques.

L'agrégation des modules et sous-modules de risque entre eux est conforme aux spécifications techniques de la formule standard, tant sur la méthodologie (approche par silo) que sur les paramètres associés (matrices de corrélation).

II.5. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

SMABTP a un dispositif de contrôle interne permanent et de conformité couvrant l'ensemble de ses activités.

Le dispositif s'appuie sur une gouvernance définissant les rôles et responsabilités du conseil d'administration, du comité d'audit, du comité des risques, du

comité contrôle interne permanent et conformité, des fonctions clés et directions métier.

Ce dispositif permet de s'assurer du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels tant par les moyens humains (réseau de contrôleurs internes permanents

et conformité) que par l'outil informatique déployé.

Le dispositif de contrôle interne repose sur une cartographie détaillée des processus, des risques et des contrôles ainsi que sur la déclaration d'incidents.

Chaque direction métier est responsable des risques opérationnels associés aux processus dont elle est propriétaire ainsi que de la mise en place du dispositif de contrôle interne permettant leur maîtrise. Elle désigne un Contrôleur Interne Permanent et Conformité (CIPC) chargé de s'assurer de l'application des règles et du respect des procédures opérationnelles. Pour atteindre cet objectif, le CIPC réalise des contrôles dits de « niveau 2 » pour évaluer la qualité des contrôles dits de « niveau 1 » réalisés dans le cadre des procédures métier. Pour réaliser leur mission, les CIPC ont à leur disposition un outil leur permettant :

- de décrire les processus ;
- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels associés à chaque processus ;
- d'identifier et d'évaluer les actions de maîtrise (contrôles de niveau 2) ;
- de déclarer les incidents liés au dysfonctionnement des processus et des procédures, y compris les potentiels cas de fraude détectés ;
- d'assurer le suivi des plans d'action en réponse à des contrôles défaillants ou à la survenance d'incidents ;
- d'assurer le suivi des recommandations de l'audit interne.

Chaque année, la cartographie des processus, des risques et des contrôles fait l'objet d'une mise à jour par les Directeurs métiers.

Sur la base de cette cartographie, le CIPC et directeur métier définissent un plan de contrôle triennal couvrant l'ensemble des processus de leur périmètre. Ce plan de contrôle triennal prévoit la liste des contrôles devant être évalués chaque année par le CIPC. Cette liste est mise à jour annuellement consécutivement à la mise à jour de la cartographie des risques et des contrôles.

La direction des risques réalise trimestriellement, via la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité, une synthèse des évolutions des évaluations des risques opérationnels ainsi qu'un état d'avancement du plan de contrôle annuel et des incidents déclarés sur les 3 derniers mois. Cette synthèse est partagée au sein du comité de coordination du contrôle interne et de la conformité, du comité des risques et du comité d'audit.

Annuellement, la direction des risques réalise une synthèse sur le contrôle interne permanent et la conformité. Cette synthèse, également partagée au sein du comité de coordination du contrôle interne et de la conformité, du comité des risques, du comité d'audit et du conseil d'administration présente l'état des évolutions intervenues sur la cartographie des risques

opérationnels, dont les risques de non-conformité, entre l'année N-1 et l'année N. Cette synthèse annuelle comporte la liste des risques dont la cotation est élevée en net, le taux de réalisation des plans de contrôle, le niveau d'efficacité des contrôles évalués pendant l'exercice, l'état des référentiels conformité des directions ainsi que les incidents survenus pendant la période.

La fonction conformité contribue à la gestion des risques de SMABTP et doit donc s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent en opérant sous la responsabilité de la direction générale. La fonction conformité peut communiquer avec tout membre du personnel et accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elle a besoin pour exercer ses responsabilités.

La fonction conformité est portée par le directeur des risques et a vocation à conseiller le directeur général et le conseil d'administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

Il incombe notamment à la fonction de conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir la non-conformité. La fonction conformité comprend également l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Le dispositif de vérification de la conformité est intégré au dispositif de contrôle interne permanent. Le risque de non-conformité étant un sous-ensemble des risques opérationnels. Ce dispositif repose sur le même réseau de contrôleurs internes permanents et conformité ainsi que sur l'utilisation du même outil informatique de suivi.

Chaque direction est responsable de la maintenance de son référentiel de conformité. Ce référentiel permet de faire le lien entre les principales exigences de conformité applicables, l'origine du risque de non-conformité, l'énoncé de la sanction éventuelle, la procédure et les contrôles mis en place pour éviter la survenance du risque.

Ce référentiel a donc pour objectif de faire le lien entre la veille juridique réalisée par chaque direction sur son périmètre d'intervention et l'évaluation du risque de non-conformité qui en découle. Dans le cadre de l'exercice de la fonction de conformité, la direction des risques s'assure régulièrement de la mise à jour de ce référentiel et de sa mise en cohérence avec la liste des risques et des contrôles renseignés dans l'outil de gestion des risques opérationnels dont font partie les risques de non-conformité.

A l'image des principes qui commandent le fonctionnement du dispositif de contrôle interne, chaque direction est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la maîtrise de ses risques de non-conformité.

II.6. FONCTION AUDIT INTERNE

La mission de la direction de l'audit interne (DAI) est d'apporter une assurance indépendante et objective, et des services de conseils destinés à apporter de la valeur ajoutée et améliorer les opérations de la SMABTP. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance.

L'audit interne assiste le management et l'aide à exercer efficacement ses missions en lui apportant des analyses, des appréciations, des recommandations de nature à améliorer sa maîtrise des activités examinées. Elle constitue ainsi une évaluation du niveau de contrôle interne.

La politique d'audit interne définit les objectifs principaux de la DAI :

- assurer un niveau satisfaisant de couverture d'audit des activités et sociétés du groupe, ainsi que des risques associés ;
- respecter le programme d'audit approuvé et en justifier les écarts ;
- optimiser les ressources humaines et financières allouées ;
- coordonner l'activité d'audit avec d'autres fonctions (gestion des risques, coordination du contrôle interne (CCIPC), contrôleurs internes permanents et conformité des directions (CIPC), actuariat...) en tirant parti de leurs travaux et ainsi élargir la couverture des risques, augmenter la réactivité des dispositifs de gestion des risques et éviter les doubles emplois ;
- garantir la pertinence des conclusions et recommandations d'audit, et apporter de la valeur ajoutée ;
- s'assurer de la mise en œuvre par les directions/entités auditées des recommandations ;
- communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés.

La DAI, rattachée au directeur général, est composée d'une équipe de 12 personnes. La directrice de l'audit interne est fonction clé audit interne de la SMABTP.

Les auditeurs ont des profils, expériences et compétences métiers différents et complémentaires. Ils sont formés à la méthodologie d'audit répondant aux exigences du cadre de référence international d'audit interne par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du contrôle interne). Un plan de formation annuel permet à chaque auditeur d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la bonne réalisation des missions. En cas de nécessité la DAI peut missionner des experts externes.

L'audit interne émet des recommandations fondées sur une approche par les risques qui permet d'exposer les résultats démontrés, les solutions préconisées et les niveaux estimés de risque résiduel. Une recommandation est déclinée en fiches de liaison selon les directions concernées pour obtenir en retour des plans d'actions.

La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des directions concernées, sous réserve de validation par la DAI des plans d'actions proposés.

Le suivi des plans d'actions relève de chaque directeur qui confie au CIPC de sa direction la mission de s'assurer que les plans d'actions sont mis en œuvre et d'en rendre compte au moins trimestriellement à la DAI.

La directrice de l'audit interne communique au comité d'audit les indicateurs de suivi de recommandations.

L'enjeu du processus de suivi des recommandations, et notamment le suivi de l'état d'avancement, est de s'assurer que les risques identifiés dans le cadre des missions d'audit atteignent un niveau acceptable au regard du niveau cible préalablement fixé. Ainsi, ce dispositif permet de contribuer à l'amélioration du processus de gestion des risques.

L'indépendance est la capacité de l'audit interne à assumer de manière impartiale ses responsabilités.

L'objectivité est l'attitude qui permet aux auditeurs internes d'accomplir leurs missions sans compromis et sans subordonner leur propre jugement à celui d'autres personnes.

Ces deux attendus, objectivité et indépendance, essentiels pour mener les missions d'audit s'appréhendent à 3 niveaux, pour lesquels les principes retenus sont les suivants :

Au niveau de la fonction clé audit interne SMABTP :

- le rattachement direct à la direction générale ;
- le reporting direct au comité d'audit et au conseil d'administration qui approuvent la politique et le programme pluri annuel d'audit ;
- l'équipe d'Audit est affectée exclusivement à la fonction d'audit, toute autre mission confiée fera l'objet d'un examen de compatibilité ;
- la garantie d'un environnement qui encourage les auditeurs à rendre compte sans restriction en cas d'opinions négatives ou de constats critiques ;
- l'application des mêmes principes d'indépendance et d'objectivité y compris pour les audits confiés à des tiers experts ;

- les formations visant à renforcer cette capacité et cette attitude sont intégrées dans le programme de compétences des auditeurs.

Au niveau de la mission d'audit :

- le libre accès aux informations nécessaires ;
- la pleine coopération des entités auditées ;
- la non-interférence de la part des managers.

Au niveau de l'auditeur :

- l'auditeur doit se conformer au code de déontologie

de la profession d'auditeur et signaler pour étude toute situation qui pourrait constituer une menace à son indépendance ou à son objectivité ou être porteuse de conflit d'intérêt (pression sociale, liens familiaux, financiers ou amicaux, ...) ;

- il ne peut pas participer à une mission sur le périmètre de l'entité opérationnelle ou fonctionnelle dont il est issu depuis moins de deux ans ;
- un principe de rotation à trois ans des missions est retenu pour les missions pouvant avec le temps amener à créer des liens ou des habitudes qui pourraient nuire à l'indépendance et à l'objectivité. (exemple : suivi des recommandations,...)

II.7. FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle fait partie du processus de gouvernance de SMABTP. Ses missions s'articulent autour des axes suivants :

- coordonner et superviser le calcul des provisions techniques ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- participer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'ORSA.

La fonction actuarielle émet un avis sur les travaux actuariels réalisés par SMABTP et informe l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.

Le directeur technique actuariat et filiales est responsable de la fonction clé actuariat.

L'ensemble de ses travaux participe ainsi au renforcement du système de gestion des risques dans la connaissance et dans le pilotage des risques sous-jacents à l'activité. La fonction actuarielle contribue

activement à la mise en œuvre du système de gestion des risques, à la fois sur le suivi du profil de risques de l'entité mais également dans l'identification et l'évaluation des risques émergents.

Sur le plan qualitatif, la fonction actuarielle est partie intégrante dans la rédaction des politiques de valorisation des passifs et de provisionnement mais aussi dans le rapport sur la solvabilité et la situation financière ainsi que dans le rapport régulier au contrôleur.

Sur le plan quantitatif, la contribution porte également sur le calcul du besoin en capital, l'analyse des pertes et profits, la fourniture de données utilisées dans le processus ORSA et l'analyse du profil de risque.

Enfin, la fonction actuarielle participe aux instances de SMABTP et à l'analyse de la cohérence des forces et faiblesses du pilotage technique de l'entité.

La nature des travaux menés par la fonction actuarielle s'articule en partie autour de tests de sensibilité aux hypothèses retenues et de travaux d'estimation des indicateurs produits, d'analyses critiques des résultats obtenus et le cas échéant de conduite d'entretiens avec les métiers, mais également dans la définition de l'architecture des applicatifs dédiés à la gestion de la qualité des données et à l'analyse des éventuels incidents.

II.8. SOUS-TRAITANCE

La politique de sous-traitance définit les règles applicables en cas de recours à la sous-traitance ainsi que le périmètre d'application de la politique comme suit :

- SMABTP assure elle-même l'exercice de ses fonctions clés ;

- s'agissant des activités « cœur de métier », SMABTP a choisi de ne pas faire appel à des sous-traitants externes au Groupe sauf exception ciblée et justifiée (notamment dans le cadre de délégations de tous types à un autre assureur ou à un intermédiaire, de la réassurance) ;

- SMABTP veille à ne pas créer de dépendance forte envers un prestataire, notamment lorsque l'activité sous-traitée est considérée comme stratégique. SMABTP assure un suivi spécifique de chaque sous-traitant et évalue régulièrement les risques induits par les éventuelles situations de dépendance.

Les prestataires de SMABTP ne sont pas autorisés à recourir eux-mêmes à l'externalisation des activités qu'ils se sont vus confier sauf accord préalable de SMABTP.

Toute sous-traitance, qu'elle soit intra-groupe ou non, fait l'objet d'un accord écrit incluant de manière obligatoire une liste de clauses traitant notamment des exigences en matière d'auditabilité, de plan de continuité et de plan de reprise d'activité. Ainsi chaque contrat de prestations dispose de son propre dispositif de contrôle.

Ces accords de sous-traitance sont standardisés au sein du Groupe SMA et permettent d'homogénéiser les relations entre un prestataire et l'ensemble des sociétés du Groupe.

II.9. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Les composantes du système de gouvernance présentées ci-dessus ont été conçues pour couvrir les risques, les mutualiser et les gérer tout en assurant le développement des activités de manière pérenne.

SMABTP a toujours veillé à entretenir en interne une culture des risques forte en sensibilisant ses collaborateurs aux respects des règles tant dans la conduite des affaires que dans les comportements. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 des contraintes supplémentaires sont venues s'ajouter à cette exigence initiale.

Chacun des processus décrits constitue une partie d'un dispositif permettant à SMABTP de répondre à ses exigences internes ainsi qu'à ses obligations réglementaires énoncées dans les articles 42 à 49 de la directive Solvabilité 2. Ils ont tous été adaptés aux spécificités de SMABTP, notamment à la nature des risques qui peuvent l'impacter, à sa taille et à son statut mutualiste.

III. PROFIL DE RISQUE

SMABTP utilise le capital de solvabilité requis (SCR) comme métrique d'évaluation de son profil de risque. Le profil de risque de la société en vigueur est suivi quantitativement dans le cadre de la production des informations chiffrées au 31 décembre de chaque année et des reporting trimestriels permettent d'apprécier la pertinence de ces évaluations.

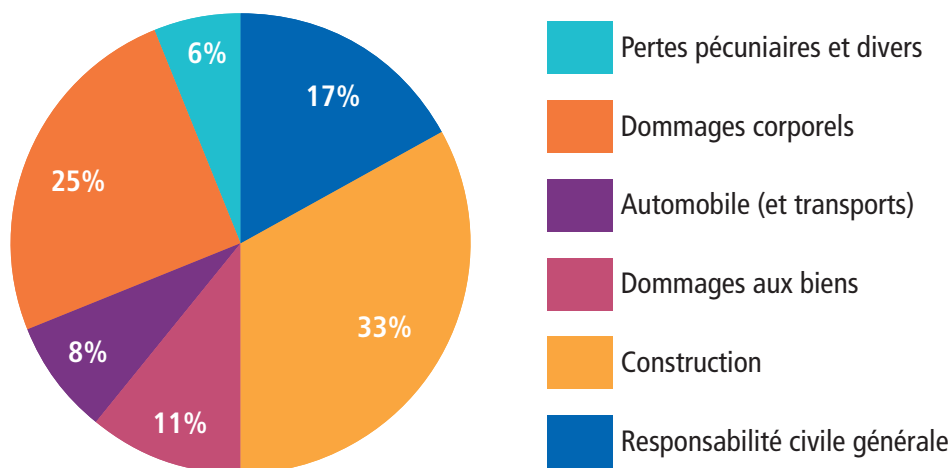
Il est également suivi qualitativement à travers le dispositif de contrôle interne qui repose sur une cartographie détaillée des risques opérationnels et des contrôles associés ainsi que sur la déclaration d'incidents.

III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

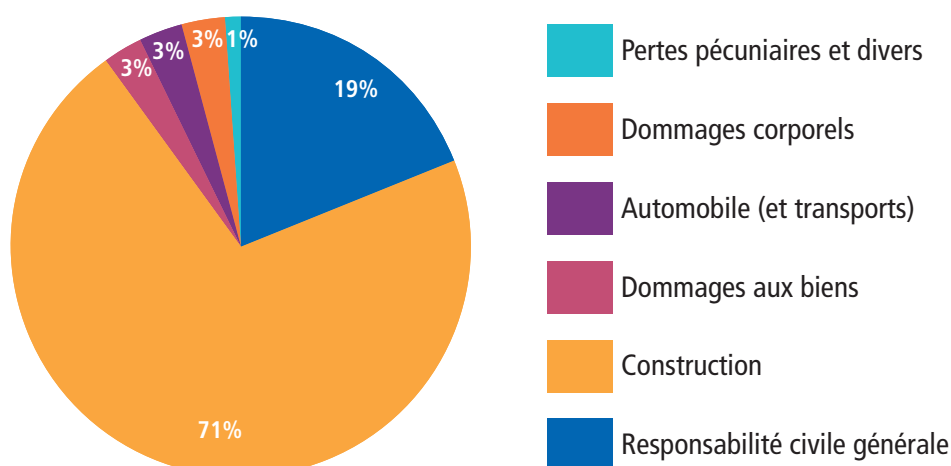
Les risques de souscription de SMABTP concernent les risques liés à l'exercice de son activité d'assureur. Son profil de risque se décline par branche par ordre d'importance.

- le chiffre d'affaires 2016 de SMABTP, affaires directes et acceptations, de l'assurance « construction » (responsabilité civile décennale et dommages ouvrage) représente de l'ordre d'un tiers de l'encaissement et près des trois quarts des provisions techniques au 31 décembre 2016 ;
- en incluant la responsabilité civile générale, les deux branches représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires et de l'ordre de 90% des provisions techniques ;
- les autres activités se répartissent entre les dommages corporels (risques sociaux), les dommages aux biens, l'automobile et les garanties pertes pécuniaires.

Répartition des cotisations émises brutes par garantie au 31/12/16
Affaires directes et acceptations (comptes sociaux)



Répartition des provisions techniques brutes par garantie au 31/12/16
Affaires directes et acceptations (comptes sociaux)



Le modèle interne partiel (MIP) de SMABTP vise à évaluer les composantes risque de prime et de réserve, d'une part et risque de catastrophe naturelle (CAT), d'autre part, des affaires directes ainsi que des acceptations de SMA SA, sur le périmètre de la responsabilité civile générale et de l'assurance construction, à savoir :

- les garanties responsabilité civile décennale obligatoires, gérées en capitalisation par année d'ouverture de chantier ;
- les garanties responsabilité civile décennale facultatives ou complémentaires, gérées en répartition ;
- les garanties dommages ouvrage obligatoires et complémentaires, gérées en capitalisation ;
- et les garanties de responsabilité civile générale, gérées en répartition.

En synthèse, les risques de tarification, de réserve et de catastrophe sont évalués quantitativement par le SCR de souscription qui s'appuie pour partie sur les spécifications techniques de la formule standard et pour la majeure partie sur les résultats issus du modèle interne partiel (MIP) de SMABTP.

SMABTP a également identifié un risque de réassurance en tant que tel lié, à un manque potentiel de capacité du marché de la réassurance. Ce risque est évalué uniquement de manière qualitative à travers des analyses et la connaissance du marché de la direction de la réassurance et de l'international.

A fin 2016, les risques majeurs de souscription validés par le conseil d'administration sont les suivants :

Libellé du risque	Evènement de risque
Risque de tarification	Tarifs insuffisants par rapport au coût réel des garanties et frais de gestion
Risque de réserve	Evolution défavorable de la charge sinistres et provisions techniques insuffisantes
Risque catastrophe	Coût net de réassurance d'un sinistre catastrophe très important
Risque réassureur	Assèchement du marché de la réassurance

En l'occurrence, seuls les événements de risque liés aux garanties non Vie, à l'exclusion des garanties Santé et Vie, ont été considérés comme suffisamment significatifs.

III.2. RISQUE DE MARCHÉ

Les choix d'investissement du portefeuille sont faits dans le cadre d'un processus d'investissement structuré et spécifique à SMABTP. Pour la gestion taux, celui-ci repose sur une approche macroéconomique. Pour la gestion crédit, actions, immobilier et non coté, celui-ci se fonde sur un travail d'évaluation des actifs d'investissement. La sélection des supports est basée sur une approche performance/risque visant à maximiser les revenus annuels sous contraintes de risques. Le choix des titres est primordial dans le processus d'investissement de SMABTP.

La sélection des supports d'investissements est fondée sur une approche performance/risque qui consiste à :

- rechercher une optimisation de l'encaissement des revenus annuels constitués par les revenus perçus et les plus-values réalisées ;
- constituer un stock de plus-values latentes destinées à limiter l'impact sur le compte de résultat des aléas de la valorisation boursière ;
- maîtriser le risque de marché et le risque de non adéquation entre l'actif et le passif correspondant qui font l'objet de limites définies en interne.

En matière de taux d'intérêt, la dominante est la recherche de la sécurité. La sélection des émetteurs est réalisée dans l'optique de maîtriser l'exposition globale du portefeuille au risque de crédit sous le double angle de la qualité de crédit et des capacités de recouvrement en cas de défaut ainsi que l'exposition du portefeuille pour chaque émetteur.

Les actions des sociétés sont achetées dans un objectif d'investissements industriels, c'est-à-dire qu'ils doivent procurer des revenus et des valorisations régulières. Leurs caractéristiques doivent leur permettre de mieux résister que le marché en phase de baisse généralisée et de le suivre dans de bonnes conditions en phase de hausse.

Les investissements immobiliers sont réalisés dans une optique de pérennité des revenus et de protection et revalorisation à long terme du capital investi, en privilégiant la localisation des biens et la qualité des prestations offertes.

Ce processus de gestion financière constant mis en œuvre et formalisé depuis 2001 se traduit par l'observation de rentabilités financières substantiellement supérieures à celles des benchmarks de référence notamment pour les actifs les plus volatils du portefeuille de placements,

Les risques majeurs de marché identifiés pour SMABTP sont au nombre de 6 et portent sur :

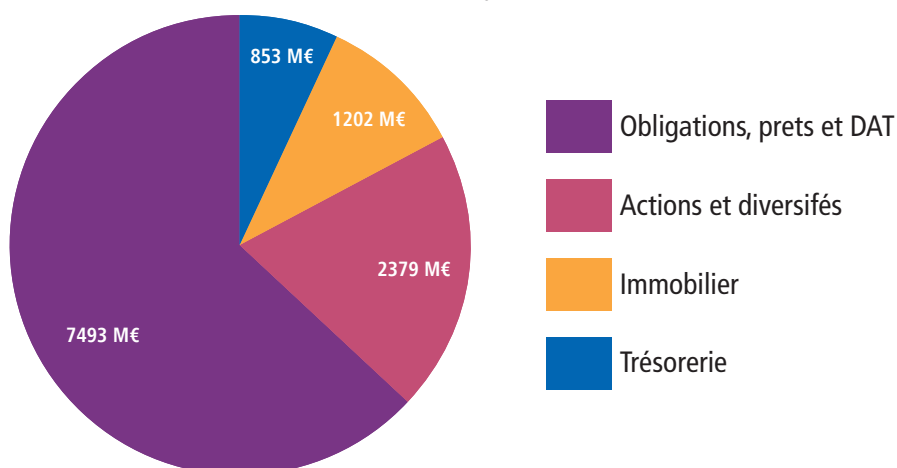
Libellé du risque	Evènement de risque
Risque de taux d'intérêt	Conséquences d'une évolution des taux d'intérêt sur l'évaluation du bilan économique
Risque actions	Conséquences d'une évolution défavorable des marchés actions
Risque immobilier	Conséquences d'une évolution défavorable des marchés immobiliers
Risque de concentration	Conséquence d'une concentration excessive sur un émetteur défaillant
Risque de crédit	Evolution défavorable du risque de défaut d'un émetteur obligataire
Risque de change	Evolution défavorable des taux de change

Mise en œuvre du principe de la personne prudente sur les actifs

Les actifs mis en représentation des engagements de SMABTP et de ses fonds propres sont diversifiés. Ils incluent l'ensemble des classes de risques et des catégories d'actifs prévus dans la Politique de gestion du risque d'investissement qui encadre les interventions de la gestion en vue de satisfaire notamment au principe de la personne prudente.

La majeure partie des montants investis est placée en titres financiers, obligations, actions, titres de créances, parts d'OPC, cessibles rapidement, principalement sur des marchés réglementés ou organisés. Les actifs sont très majoritairement libellés en euros :

Répartition par type de placements



Les actifs portés au bilan totalisent 10 391 M€ à fin 2016 en valeur de bilan et 11 927 M€ exprimé en valeur de marché. Les plus-values latentes représentent 14,8 % de la valeur bilan.

La répartition des actifs en valeur de marché est la suivante :

- obligations 63% (stable par rapport à 2015) ;
- actions et diversifiés 20% (quasi-stable) ;
- immobilier 10% (en hausse) ;
- trésorerie 7% (en baisse) ;

Le patrimoine immobilier de placement a de nouveau été renforcé en 2016 d'une part dans le cadre d'investissements en direct dans le secteur des bureaux et d'autre part via la participation dans la société foncière cotée de la Tour Eiffel. A noter également les opérations de développement liées au futur siège social du Groupe (immobilier d'exploitation).

Répartition des actions et produits mixtes

Les placements en produits actions et diversifiés totalisent 2 379 M€ en valeur de marché à fin 2016 avec une prédominance des actions et participations cotées détenues en direct (1 219 M€), le solde correspondant aux participations et actions non cotées (446 M€), aux OPC actions (417 M€), aux produits de matières premières (142 M€) et aux OPC mixtes (155 M€).

Composition du portefeuille obligataire à fin 2016

Répartition par échéance et type de rémunération

Le portefeuille obligataire qui totalise 5 486 M€ exprimé en valeur de bilan se répartit pour 2 354 M€ en titres à rémunération fixe, pour 2 407 M€ en titres à rémunération variable indexée principalement sur des taux monétaires et pour 725 M€ en titres indexés sur l'inflation. Par ailleurs, les dépôts à terme bancaires comptent pour 915 M€.

La répartition du portefeuille obligataire par échéance fait ressortir des tombées significatives à venir entre 2017 et 2020 et l'accélération de la baisse du rendement attendue. Ceci résulte de la politique de moindre

renouvellement des titres à taux fixe dans un contexte de taux très bas.

Au total, la sensibilité du portefeuille taux est de 2,24 à fin 2016, soit 1,54 rapportée au portefeuille total (contre respectivement 1,92 et 1,37 à fin 2015).

Répartition par notation

Le portefeuille de produits de taux d'intérêt (obligations et dépôts) est composé en quasi-totalité de titres notés par les agences de notation en qualité «investissement». En tenant compte des positions des OPC de taux traités par transparence et exprimés en valeur de bilan, ils totalisent 67% des actifs gérés. Les produits non notés ou dont la notation est inférieure à BBB- représente un peu plus de 1% des actifs.

Les emprunts d'Etat représentent 19% du portefeuille total portant majoritairement sur les titres de l'Etat français, les autres expositions sont marginales (moins de 1% du total des placements respectivement en titres émis par les Etats-Unis, le Portugal, l'Italie, l'Allemagne et la Pologne).

En tenant compte des émetteurs parapublics assimilables à des titres d'Etat et des organismes supranationaux, le portefeuille obligataire est investi pour 36% du portefeuille total en titres d'administrations centrales et assimilés.

Les produits de taux d'intérêt émis par des institutions financières (établissements bancaires en particulier) constituent le second secteur le plus représenté à plus de 19% des actifs gérés.

Mesure d'évaluation des risques de marché

Le risque de marché est mesuré par l'impact négatif sur les résultats futurs qu'aurait la fluctuation des prix de marchés et des rendements des actifs sur la capacité de SMABTP à faire face à ses engagements. Il est décliné par module et sous module de risque dont les méthodologies sous-jacentes sont décrites dans la directive Solvabilité 2.

SCR de taux d'intérêt

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une hausse ou d'une baisse brutale et importante des taux d'intérêts sans risque.

SMABTP investit dans des actifs de taux de type obligataire. Ces actifs permettent notamment d'obtenir des produits financiers à des moments connus à l'avance à partir des coupons qu'elles détachent. Or, une baisse sensible des taux d'intérêts sans risque peut conduire à une baisse de la rémunération de ces actifs et par extension à une baisse du résultat financier de la compagnie. Dans un tel contexte, la valeur dite économique des engagements de passif est plus forte.

SMABTP n'est en revanche pas exposée au risque de hausse des taux d'intérêts.

SCR actions et participations

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une baisse brutale des indices actions. SMABTP est exposée au risque de baisse du marché actions et participations. Elle maîtrise ce risque par la constitution de réserves (notamment les plus-values latentes) aptes à couvrir toute perte éventuelle liée au risque de marché.

SCR immobilier

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une baisse brutale des indices immobiliers. SMABTP est exposée au risque de baisse du marché immobilier. Elle maîtrise ce risque par la constitution de réserves (notamment les plus-values latentes) aptes

à couvrir toute perte éventuelle liée au risque de marché.

SCR de crédit

Une part importante de l'actif de SMABTP est investie dans des obligations ainsi SMABTP est exposée au risque de crédit sur les émetteurs obligataires. Ce risque comprend deux composantes. Le risque lié à la variation des spreads sur la valeur de marché des actifs de taux et celui du défaut d'émetteurs de dettes. Le risque de dégradation de la valeur de marché par l'écartement des spreads n'a pas de réel impact sur l'activité de SMABTP. En effet, les obligations étant conservées dans le portefeuille jusqu'à leur échéance la baisse de la valeur de marché de ces titres n'est pas réalisée.

Le risque de défaut d'émetteurs de dettes est encadré dans le respect des critères suivants :

- investissements obligataires dont les émetteurs possèdent de bonne notation, ce qui réduit l'impact du risque ;
- investissements sur des émetteurs gouvernementaux qui par définition sont exemptés du risque de crédit au sens solvabilité 2 ;
- investissements sur des actifs de taux sécurisés.

SCR de change

SMABTP possède une grande majorité de ses actifs libellés en euros. Néanmoins quelques actifs détenus en portefeuille sont libellés dans des monnaies étrangères. De ce fait la SMABTP possède une exposition au risque de change.

III.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une contrepartie de réassurance ou financière ne tienne pas ses engagements du fait notamment d'un défaut. Le risque porte particulièrement sur les réassureurs et les produits dérivés. En ce qui concerne ces derniers, SMABTP ne fait quasiment pas appel à ce genre de produits financiers complexes. Le risque de contrepartie inhérent à ce type de produit est donc quasiment nul pour SMABTP.

La gestion du risque de contrepartie de réassurance se traduit par le choix des réassureurs partenaires, la diversification des cessions, les garanties mises en place, la gestion des difficultés et le respect du non cumul. La politique de réassurance s'attache à définir des critères de choix des réassureurs en fonction de la durée des engagements pris sur les risques. SMABTP est d'autant plus exposée au risque de défaut de ses réassureurs que son activité porte principalement sur des risques à déroulement long. La gestion de ce risque fait l'objet d'un suivi régulier :

- La qualité de la signature des réassureurs est le premier élément pris en compte. La qualité financière des partenaires Réassureurs est appréciée

notamment mais pas exclusivement au regard de leur notation par les organismes de notation. Sachant que l'activité de la SMABTP porte principalement sur des risques à déroulement long, les réassureurs partenaires doivent avoir une politique de souscription stable dans le temps et envisager la relation client dans la durée. Ils ont une forte présence en Europe, voire en France, en termes de volume d'activité et de structure décisionnelle et administrative. Ils ont ainsi une bonne connaissance des spécificités du marché français.

- La répartition des provisions sur chacun des réassureurs externes est suivie, les parts attribuées sur chaque traité lors de leur renouvellement tiennent compte de ce suivi pour éviter de concentrer les risques sur un même réassureur. Des critères de montant maximum de provisions en pourcentage des fonds propres et en fonction de la notation du réassureur permettent ainsi de fixer des limites de concentration de la Réassurance. De même les règles de dispersion imposées par la Directive européenne et le décret n°2008-1154 du 7 novembre 2008 qui en découle, sont prises en compte.

Limite maximum d'engagement auprès d'un même réassureur (calculé sur la base de l'ensemble des provisions cédées aux réassureurs déduction faite de 70 % des garanties) :

Niveau de signature	Engagement maximum
A- et au-delà	160 M€ ce qui représentent 8,54 % de nos capitaux propres
BBB+ et en deçà	80 M€ ce qui représentent 4,27 % de nos capitaux propres

À ce jour ce critère est respecté. La vérification s'effectue sur le réassureur sur lequel nous avons le plus d'engagements et dont la note est AA- (nous n'avons pas de partenaire noté BBB+ et en deçà). Malgré le décret du 7 novembre 2008 qui prévoit la suppression de l'exigence du nantissement des provisions à charge des réassureurs pour qu'elles soient admises en représentation des engagements règlementés, SMABTP a décidé, autant faire

se peut, de maintenir les nantissements sur les traités couvrant les risques à déroulement long.

Lorsque la situation financière d'un réassureur se dégrade et que sa notation passe en deçà de A-, l'évolution de ce réassureur et ses actions de redressement sont surveillées plus attentivement.

Sur l'année 2016, le risque de contrepartie est retenu dans la liste des risques majeurs pour SMABTP :

Libellé du risque	Evènement de risque
Risque de contrepartie	Détérioration de la capacité à honorer ses engagements d'une contrepartie non obligataire

III.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

SMABTP possède un engagement vis-à-vis de ses clients et cet engagement peut se traduire par le paiement des sinistres survenus. Dans ce cadre de paiement de prestations, un manque de liquidité s'avèrerait dommageable pour la société et les clients sinistrés. De plus, un manque de liquidité pourrait empêcher la société de profiter de certaines opportunités dans le cadre de ses investissements.

Cependant, bien qu'il existe une réelle nécessité de posséder de la trésorerie dans le cadre de l'exercice de sa profession, SMABTP s'appuie sur certains leviers qui lui

permettent de limiter le risque de manque de liquidité. D'une part, SMABTP peut s'appuyer sur l'encaissement des cotisations pour compenser en partie ses besoins de liquidité. D'autre part, une poche importante de trésorerie est conservée dans l'actif de la compagnie permettant notamment de profiter des opportunités d'investissements. Par ailleurs, il est à noter qu'une partie importante des placements est investie dans des actifs liquides qui pourraient être vendus en cas de nécessité. Ces différents leviers permettent à SMABTP de limiter son risque de liquidité.

III.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

L'évaluation qualitative des risques opérationnels de SMABTP relève en premier lieu de la responsabilité de chaque direction de l'entreprise. La synthèse de ces évaluations, issues d'une part de l'évaluation des risques inhérents (avant prise en compte des actions de maîtrise) et d'autre part de l'évaluation de la qualité des actions de maîtrise, est assurée par la direction des risques en charge de la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité.

Pour chaque risque opérationnel identifié, les CIPC doivent renseigner dans l'outil du pilotage du contrôle interne les éléments suivants :

- processus impacté ;
- impact principal ;

- autres impacts éventuels ;
- qualification complémentaire ;
- évaluation du risque inhérent résultant de l'évaluation de l'impact potentiel et de la probabilité de survenance ;
- évaluation de qualité du dispositif de maîtrise des risques ;
- évaluation du risque résiduel résultant de l'évaluation du risque inhérent et de l'efficacité des moyens de maîtrise associés ;
- définition du niveau cible du risque résiduel.

Une extraction de la base contenant les informations saisies dans l'outil permet d'avoir une vision exhaustive du niveau de maîtrise des risques de conformité comme des autres risques opérationnels de SMABTP.

La démarche d'évaluation des risques opérationnels repose sur l'identification des risques liés au déroulement du processus, qui altère l'atteinte des objectifs de ce processus, avant toute prise en compte du dispositif de maîtrise des risques. Tout risque est recensé même si on estime qu'il est couvert par un dispositif approprié de maîtrise des risques.

L'ensemble des risques identifiés fait l'objet d'une évaluation basée sur l'appréciation de leurs conséquences potentielles et de leur probabilité de survenance. Une échelle commune (fréquence, impact, niveau du risque) sur 4 niveaux est retenue : faible, modéré, élevé, très élevé.

L'impact du risque peut être apprécié en fonction de plusieurs critères (financier, réputation, qualité de service, compétitivité, sanctions légales ou réglementaires, etc..) mais l'évaluation retenue ne portera que sur l'impact considéré par le propriétaire du processus comme « principal ». A ce titre aucun seuil d'évaluation financier n'est fixé concernant les impacts afin de ne pas « minimiser » les risques aux impacts financiers moindres et de conserver un objectif d'amélioration générale des

processus. Les actions de maîtrise sont évaluées par les contrôleurs internes permanents et conformité sur deux aspects sur la base des conclusions de leurs contrôles directs de niveau 2 ou du résultat des questionnaires qu'ils reçoivent des opérationnels :

- la pertinence : évaluation de la capacité de l'action de maîtrise à couvrir les risques ;
- l'application : évaluation de la qualité, la régularité et la permanence de fonctionnement effectif de l'action de maîtrise.

L'évaluation du risque résiduel est appréciée en prenant en compte l'évaluation de l'efficacité de l'ensemble des actions de maîtrise associées à ce risque.

Le contrôleur interne permanent et conformité de chaque direction métier a donc pour mission de maintenir et d'améliorer le dispositif de contrôle interne et d'évaluer sa performance en matière de couverture des risques opérationnels. Il met à jour, avec le propriétaire du processus, la cartographie des risques et rédige un rapport annuel à destination du comité des risques dans lequel il rend compte des résultats des contrôles de sa direction. L'évaluation des risques résiduels est soumise à la validation du directeur concerné.

À fin 2016, les risques majeurs opérationnels validés par le conseil d'administration sont les suivants :

Libellé du risque	Evènement de risque
Risque de non-respect des normes de souscription	Mauvaise application des politiques de souscription
Risques de non-conformité des opérations de distribution	Non respect de la déontologie en matière de devoir de conseil, actes commerciaux non conformes

Les risques majeurs opérationnels sont valorisés par une approche fondée sur des évaluations de scénarios à dire d'expert d'un niveau de perte potentielle consécutif à la survenance du risque considéré pour une probabilité donnée. Leurs évaluations restent globalement constantes dans le temps.

III.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

SMABTP intègre dans son profil de risque un risque spécifique lié à ses participations stratégiques.

Libellé du risque	Evènement de risque
Risque de participation	Couverture d'une perte importante d'une filiale en complément du choc prévu par la formule standard

Ce risque est évalué quantitativement à partir de scénarios fondés sur des évaluations à dire d'expert de la probabilité de survenance et du niveau d'une perte supérieure au choc appliqué sur les participations stratégiques en application des spécifications de la formule standard.

Par ailleurs, du fait de sa présence sur le marché de l'assurance, SMABTP « subit » des risques législatifs, des risques réglementaires et des risques inhérents à son activité, dont l'ampleur ne peut qu'être constatée sans pouvoir être minorée. Ces risques, sont valorisés par une approche fondée sur des évaluations de scénarios à dire d'expert d'un niveau de perte potentielle consécutif à la survenance du risque considéré pour une probabilité donnée.

Libellé du risque	Evènement de risque
Risque législatifs et réglementaires	Apparition de nouvelles lois, réglementations, jurisprudences
	Suppression de l'obligation d'assurance construction, hors habitation, en France
	Suppression de l'obligation d'assurance construction en France
Risque business	Crise économique sectorielle (baisse du volume de souscription par rapport au plan)
	Défaillance d'un acteur intervenant sur le marché de l'assurance construction

Ces risques ne sont pas pris en compte dans le calcul du besoin de fonds propres. L'exposition de SMABTP à ces risques est appréhendée à travers des tests de résistance dans le cadre de l'exercice ORSA en considérant l'impact potentiel de ces risques comme des chocs instantanés indépendants. Les évaluations de ces

risques restent globalement constantes dans le temps et correspondent à des impacts individuels ente 0,5% et 2% des fonds propres. Seule l'évaluation du risque de défaillance d'un acteur intervenant sur le marché de l'assurance construction a été ré-estimée en 2016 compte tenu des faillites recensées sur l'année.

III.7. CONCENTRATIONS DE RISQUES IMPORTANTES

SMABTP évalue régulièrement son niveau de concentration sur ses risques liés à ses placements sur les marchés financiers, ses risques liés à ses couvertures de garanties et ses risques liés à ses cessions en réassurance.

Sur les placements, les concentrations de risques les plus importantes portent sur des émetteurs d'Etat, organismes supranationaux ou assimilés (Etat Français pour 16% du total des placements en valeur de marché, BEI 3%, CADES 2%, CDC 1%, KFW 1% notamment).

Les concentrations les plus significatives sur des établissements bancaires portent sur le groupe Crédit Agricole (4%), groupe Crédit Mutuel (3%), Rabobank, La Poste, groupe BPCE respectivement pour environ 2% des placements.

Sur le portefeuille d'assurance, les concentrations les plus importantes portent sur les risques liés à la construction et dans une moindre mesure les risques dommages aux biens et automobiles.

L'atomisation du monde de la construction implique en général une multitude d'intervenants et une répartition des responsabilités entre acteurs. Le portefeuille de SMABTP est néanmoins potentiellement exposé sur les garanties construction à hauteur de sa part de marché en France (25%). Par ailleurs les sinistres peuvent conduire à un cumul de mise en jeu des garanties tant sur le fondement de la responsabilité décennale que celui de la responsabilité civile : en dehors des dommages en réparation du ou des ouvrages affectés, il n'est pas rare de devoir indemniser des dommages corporels et/ou des dommages immatériels. Enfin, SMABTP est exposée au risque sériel lié à la défectuosité d'un

« élément pouvant entraîner la responsabilité solidaire » (EPERS) d'un fabricant.

Concernant les garanties dommages aux biens et automobiles les concentrations sont liées aux garanties des grands ensembles immobiliers et aux grands parcs automobiles.

La couverture de réassurance externe achetée par SMABTP, qu'il s'agisse de la réassurance obligatoire ou de la réassurance facultative pour les risques atypiques, concourt à limiter l'exposition nette à ce type de situation. Les besoins de couverture et les niveaux de rétention sont évalués tous les ans notamment au travers de scénarios de sinistralité défavorables prenant en considération la part de marché de SMABTP. Sur le périmètre du modèle interne partiel SMABTP, ces mêmes scénarios sont utilisés pour l'évaluation à dire d'expert du SCR CAT.

Comme tout assureur, SMABTP est également exposée au risque de défaut d'un de ses réassureurs. De par les caractéristiques du marché actuel de la réassurance et de par sa position de leader de l'assurance construction, le placement de la réassurance de SMABTP est fondé sur la recherche d'une relation de long terme avec les réassureurs qui justifie une dispersion des cessions relativement limitée. Ainsi, environ 85% des placements sont effectués - à peu près à parts égales - auprès de quatre réassureurs parmi les plus solides et les plus professionnels du marché.

III.8. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION ET PROCÉDURES DE SUIVI

Les interventions sur des instruments de couverture et notamment sur des Instruments Financiers à Terme (IFT) dans le cadre de la politique de placement de SMABTP sont très limitées en nombre d'opérations et en montants d'exposition. Elles entrent dans le cadre défini par le conseil d'administration de SMABTP du 3 avril 2003 qui a renouvelé cette autorisation dans le cadre de la politique de gestion du risque d'investissement.

Au 31 décembre 2016, SMABTP est engagée dans deux opérations sur IFT : une opération de CAP SPREAD pour un montant d'exposition nominale de 50 millions d'euros et un contrat d'échange (ou « swap ») de taux d'intérêt d'un montant nominal de 25 millions d'euros adossé à une obligation de même échéance.

Par ailleurs, annuellement la direction générale de

SMABTP définit la politique de réassurance sur proposition de la direction réassurance et conformément aux orientations approuvées par le conseil d'administration.

La politique de réassurance définit les besoins de couverture et les niveaux de rétention en considération de l'exposition des portefeuilles assurés ainsi que de leur sinistralité attendue. Chaque année une analyse approfondie des besoins est menée sur les polices originales de façon à identifier les éventuels écarts avec les couvertures de réassurance existantes. Sur les risques décennaux, les protections sont toujours adaptées aux valeurs des ouvrages assurés et elles fonctionnent par exercice de souscription. Concernant les autres risques, les couvertures tiennent compte des montants maximum de garanties accordés ainsi que des scénarii de sinistralités défavorables.

III.9. MÉTHODES, HYPOTHÈSES ET RÉSULTATS DES TESTS DE RÉSISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR LES RISQUES MAJEURS

Dans le cadre du processus ORSA, un certain nombre de stress tests sont appliqués au calcul des fonds propres et du capital de solvabilité requis issus d'un scénario central.

Les chocs « assurantiels » traduisent notamment l'impact d'une crise économique sectorielle au travers de scénarios adverses de baisse significative du volume de souscription et de hausse significative de la charge de sinistres.

- le choc « primes » se caractérise par une hypothèse de recul du chiffre d'affaires de 10% par rapport au scénario central ORSA, avec maintien des hypothèses de S/C et de frais généraux ;
- le choc « sinistres » se caractérise par une dégradation de la charge sinistres des affaires souscrites en 2016 sur les branches « construction » (responsabilité civile générale, responsabilité décennale et dommages ouvrage) d'un montant équivalent à 5% du total des provisions techniques brutes S2 non escomptées.

Les chocs « financiers » correspondent à des scénarios adverses d'évolution des conditions des marchés financiers (évolution des actions, des taux d'intérêts, de l'immobilier, de l'inflation, etc...). Le scénario retenu correspond à une situation dite de « taux durablement bas » consistant en un maintien des taux d'intérêt très bas sur le long terme couplé à une baisse du niveau des taux long terme, combinée à une baisse de la performance sur les marchés actions et immobilier :

- recul de 10 points de l'évolution de la valeur de marchés des actions par rapport au scénario central et de 5 points en ce qui concerne l'immobilier ;

- recul de 0,5 point du taux de revenu des actions par rapport au scénario central et de -1 point en ce qui concerne l'immobilier.

Les tests de sensibilité réalisés dans le cadre de l'ORSA permettent ainsi de tester la capacité de SMABTP à maintenir des niveaux importants de couverture du SCR, y compris en cas de choc.

L'effet relatif de la baisse de chiffre d'affaires sur les fonds propres étant plus faible que sur le SCR, le choc « primes » se traduit par une amélioration d'environ 4 points du ratio de couverture du SCR.

La dégradation de la charge de sinistres testée se traduit par une forte diminution de la valeur économique des fonds propres et par une hausse du capital de solvabilité requis. Au global le choc « sinistres » se traduit une baisse de plus de 40 points du ratio de couverture du SCR qui reste néanmoins nettement supérieur à la tolérance au risque.

La baisse de la valeur de marché des placements génère une diminution de valeur économique des fonds propres et une baisse du capital de solvabilité requis. Au global, l'application du choc « financier » génère une baisse du ratio de couverture du SCR de l'ordre de 6 points.

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

IV.1. ACTIFS

Présentation synthétique des données d'actifs de SMABTP au 31/12/2016 :

	Données S2 en M€	Données Sociales en M€	Variation en %
Actifs incorporels	-	43	-100%
Immobilisations corporelles	9	9	-
Immeubles d'exploitation	132	101	+30%
Placements	11 659	10 166	+15%
Immobilier	168	38	+341%
Participations	1 498	1 037	+45%
Actions	978	596	+64%
Obligations	5 811	5 548	+5%
Fonds Investissement	2 227	1 972	+13%
Dépôts	975	975	-
Prêts	125	125	-
Dépôts auprès des cédantes	119	119	-
Trésorerie	19	19	-
Provisions techniques cédées	247	376	-34%
Créances et autres	507	510	-1%
Total	12 816	11 468	+12%

Le principe général est de valoriser les actifs au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Placements

- Valeurs mobilières - actions, obligations, fonds d'investissement (9 016 M€)
La valorisation des valeurs mobilières se base sur leur cours de cotation, dès lors que ces derniers sont disponibles et représentent des transactions régulières sur un marché actif, c'est-à-dire un marché qui se déroule dans des conditions de concurrence normale.
Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valeur économique est déterminée sur la base des valeurs fournies sur demande auprès de contreparties ou d'intermédiaires de marché.

- Immobilier (168 M€)
La valeur économique des immeubles d'exploitation ainsi que des parts ou actions des sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une double expertise dans les conditions prévues à l'article R 343-11d du Code des assurances : expertise quinquennale mise à jour annuellement de la valeur des biens immobiliers et expertise annuelle de la valeur des parts ou actions des sociétés immobilières.
- Participations (1 498 M€)
Est considérée comme une participation une entreprise dans laquelle SMABTP détient, directement ou par le biais d'un lien de contrôle, au moins 20 % des droits de vote ou du capital. Les participations sont également soumises au principe général d'une valorisation économique. Les participations dans les compagnies d'assurances font l'objet d'une évaluation selon la méthode de l'actif net réévalué Solvabilité 2.

- Produits dérivés (- 1 M€)
La valeur comptabilisée pour les produits dérivés (Swaps et CAPS) correspond au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour les acquérir. Les techniques d'évaluation utilisent des données de marché et prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix. Leur valorisation étant négative, les produits dérivés sont comptabilisés au passif au 31/12/2016.
- Dépôts (975 M€)
La valorisation des dépôts (comptes à vue, comptes à terme et comptes courants long terme) se base sur la valeur nette comptable majorée des intérêts courus.
- Prêts (125 M€)
La valorisation des prêts se base sur la valeur nette comptable majorée des intérêts courus.
- Provisions techniques cédées (247 M€)
Voir Passif - Provisions Techniques.
- Actifs de Bas de Bilan - Trésorerie, Dépôts cédantes, Créances et autres (645 M€)
Les actifs de bas de bilan sont évalués au coût historique diminué de l'amortissement cumulé ou de toute réduction pour dépréciation dans le cas où il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements ayant une incidence sur les flux futurs estimés. Ils sont détaillés en rubrique IV.3. Dans la grande majorité des cas, la valeur retenue pour ces postes de bas de bilan est ainsi identique à celle utilisée pour les comptes sociaux (Solvabilité 1).

Autres postes de l'actif

- Actifs incorporels (0 M€)
Ce poste est valorisé à zéro dans le bilan économique établi selon les normes Solvabilité 2.
- Immobilisations corporelles (9 M€)
Les immobilisations corporelles (hors immeubles) se composent de matériel informatique, de mobilier de bureau et d'aménagements de locaux. Leur valorisation se base sur la valeur nette comptable, qui prend en compte l'amortissement de ces éléments.
- Immeubles d'exploitation (132 M€)
Les immeubles d'exploitation sont valorisés de la même manière que les placements immobiliers.

Principales différences entre les valorisations à des fins de solvabilité et les états financiers

Les différences entre les données Solvabilité 2 et les données sociales concernent essentiellement les placements et sont constituées par les plus-values latentes des actifs sous-jacents.

Les données Solvabilité 2 sont comptabilisées en valeur économique intérêts courus inclus tandis que les données sociales correspondent au coût d'acquisition en valeur historique intérêts courus inclus et déduction faite des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation.

IV.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Pour le calcul du best estimate (BE), les engagements sont segmentés en groupe de risques homogènes et, au minimum, par ligne d'activité pour refléter la nature de l'engagement pris.

Ces estimations sont réalisées pour les garanties responsabilité civile décennale obligatoire et complémentaire, les garanties dommages ouvrage obligatoires et complémentaires, les garanties responsabilité civile générale et les garanties dommages aux biens sur le périmètre des affaires directes SMABTP et des acceptations de SMA SA, au travers des groupes homogènes suivants :

- groupe capitalisation (dommage ouvrage et responsabilité civile décennale obligatoire) ;
- groupe répartition (responsabilité civile générale et décennale complémentaire) ;
- dommages aux biens.

Les projections sont réalisées sur des données brutes de réassurance et nettes de recours. Le passage d'un BE brut de réassurance à un BE net de réassurance est réalisé dans un second temps.

Pour les groupes capitalisation et répartition, l'estimation des provisions techniques est segmentée en sinistralité attritionnelle, sinistralité grave et frais de gestion de sinistres.

Pour le groupe dommages aux biens, le BE avant effet d'escompte correspond aux provisions dossiers estimées par les gestionnaires sinistres.

Pour les autres branches Non Vie (automobiles, catastrophe naturelle et divers), dont le poids est négligeable au regard de engagements de SMABTP, la valeur comptable est utilisée comme approximation.

Pour les acceptations des affaires qui ne sont pas souscrites par SMA SA, dont le poids est également négligeable, la même simplification est utilisée.

Le périmètre Assurances de personnes qui couvre les garanties frais médicaux, prévoyance, perte d'emploi et licenciement en affaires directes et en acceptation, représente environ 250 M€ en terme de BE, réparti entre les lignes d'activités Vie, santé, pertes de revenus et pertes pécuniaires pour partie (20 M€). L'évaluation des best estimate issus de traités avec les partenaires de SMABTP s'effectue à partir des données tête par tête projetées avec les tables réglementaires ou d'expérience. Ces données sont transmises par les partenaires et validées par l'actuariat de la direction des assurances de personnes. L'évaluation des best estimate des affaires directes et autres acceptations est directement effectuée à partir des provisions en valeur comptable.

Le calcul de l'escompte de l'ensemble des BE modélisés est réalisé à l'aide de la courbe des taux EIOPA sans recours à la correction pour volatilité.

Best Estimate bruts (M€)	2016
Responsabilité civile générale	6 696
Automobiles (dont assistance)	206
Dommages aux biens (et Cat Nat)	220
Pertes pécuniaires divers	45
Santé	58
Pertes de revenus	62
Acceptations non proportionnelles	73
Total non Vie	7 361
Total Vie	114
Total	7 475

La ligne d'activité « responsabilité civile générale », au sens Solvabilité 2, des garanties gérées en répartition et capitalisation (dommages ouvrage, responsabilité civile décennale et responsabilité civile générale) constituait à elle seule 91% du montant du BE des provisions techniques brutes.

Pour le calcul de la marge de risque, la simplification « numéro 3 » est utilisée : l'estimation du SCR des années futures est estimée par une approche proportionnelle (au prorata des provisions techniques notamment). La marge de risque est ensuite répartie par ligne d'activité en fonction de leur contribution dans le SCR.

A fin 2016, le total des provisions techniques brutes s'élevait à 7 798 M€ et était essentiellement composé du best estimate (BE) pour 7 475 M€ et de la marge de risque pour 320 M€. Le montant net de réassurance des provisions techniques s'élevait au total à 7 552 M€. A noter qu'au cours de l'exercice 2016, il n'y a eu aucun changement important des hypothèses de calcul des provisions techniques en normes S2 par rapport à l'exercice 2015.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Un test de sensibilité est réalisé pour estimer à horizon d'un an le niveau de suffisance des provisions techniques en comparant, sur le périmètre du modèle interne partiel (représentant 91% des provisions techniques brutes), les montants obtenus avec les éléments comptabilisés.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Le montant des provisions techniques cédées, recouvrables au titre de la réassurance, est de 247 M€ en valorisation Solvabilité 2.

Sur le périmètre du modèle interne partiel, la cession

des sinistres inconnus tient compte de la politique de réassurance SMABTP. Sur le périmètre non modélisé, les taux comptables de cession sont retenus pour passer d'une vision brute de réassurance à une vision nette de réassurance.

Principales différences entre les valorisations à des fins de solvabilité et les états financiers

L'écart entre les provisions techniques valorisées à des fins de solvabilité et celles valorisées dans les comptes sociaux s'explique principalement par la conjugaison des facteurs suivants :

- actualisation des provisions techniques ;
- utilisation de la meilleure estimation des flux futurs, y compris frais de gestion des sinistres, à laquelle s'ajoute la marge de risque, au lieu d'une estimation suffisante globale ;
- transformation de la provision d'égalisation en réserve ;
- les créances sur les réassureurs sont également évalués à la meilleure estimation, tant en termes de risque d'assurance que de risque de défaut du réassureur.

IV.3. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Valorisation des autres actifs et autres passifs du bilan de SMABTP au 31/12/2016 :

	Valorisation Solvabilité II en M€
Créances nées d'opérations d'assurance	272
Créances nées d'opérations de réassurance	9
Autres créances (hors assurance)	226
Total des autres actifs	507

	Valorisation Solvabilité II en M€
Provisions autres que les provisions techniques	6
Provisions pour retraite et autres avantages	12
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	3
Impôts différés passifs	924
Dettes nées d'opérations d'assurance	110
Dettes nées d'opérations de réassurance	7
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	79
Autres passifs (non mentionnés dans les postes ci-dessus)	1
Total des autres passifs	1 142

Les principaux postes des autres actifs se composent notamment des primes acquises non émises (directes et acceptées) pour 146 M€, des primes à recevoir pour 39 M€, des créances sur cédantes pour 57 M€ et des créances sur l'Etat pour 212 M€.

Les principaux postes de passif se composent des primes reçues d'avance pour 29 M€, des dettes envers les cédantes pour 62 M€, des dettes envers le personnel pour 48 M€ et des provisions de retraite pour 12 M€. A l'exception des impôts différés, et des provisions pour retraite, ces différents postes sont valorisés de façon identique à des fins de solvabilité et dans les comptes sociaux.

Les impôts différés présentent un solde net passif de 924 M€ correspondant aux différences temporaires entre la base fiscale de la société et sa valorisation à des fins de solvabilité.

Principales différences entre les valorisations à des fins de solvabilité et les états financiers

Les actifs incorporels deviennent des non-valeurs en référentiel S2. Les valorisations en normes statutaires des créances, provisions autres que les provisions techniques, dettes pour dépôt d'espèce des réassureurs, dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes sont reprises à l'identique en référentiel S2. L'horizon d'encaissement des créances ou de décaissement des dettes étant court, il n'est pas utile de procéder à des calculs d'escompte. De plus, les créances douteuses sont déjà provisionnées dans les comptes sociaux et ne nécessitent pas de provisions supplémentaires en normes S2.

Les autres actifs correspondent à des charges constatées d'avance, qui sont passées en non-valeurs en référentiel S2.

Les engagements de retraite sont constatés en Hors Bilan en normes statutaires. En référentiel S2, ces engagements sont réintégrés au bilan.

V. GESTION DU CAPITAL

V.1. FONDS PROPRES

SMABTP dispose d'une politique de gestion des fonds propres dont l'objet est de définir les principes devant lui permettre de disposer d'une solidité financière suffisante dans le cadre du niveau de tolérance fixé par la politique générale des risques.

Compte tenu de son statut mutualiste et de la nature des risques qu'elle porte, l'objectif prioritaire visé par cette politique est de maintenir sa solvabilité à un niveau important, gage de sa solidité et de sa capacité à honorer ses engagements.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2007, SMABTP est membre de la société de groupe d'assurance mutuelle SGAM btp. Celle-ci a pour objet de fédérer toutes les mutuelles du BTP en nouant et en gérant des liens de solidarité financière importants et durables. SMABTP est donc liée aux autres mutuelles affiliées de la SGAM btp

par une convention d'affiliation qui prévoit qu'en cas de difficulté d'une affiliée, le conseil de la SGAM btp arrête le montant des engagements que cette affiliée doit céder en réassurance aux autres affiliées, ou décide des conditions financières d'aide par les autres affiliées.

Les fonds propres de SMABTP sont pour l'essentiel classés en « Tier 1 » (fonds propres de base de niveau 1). En tant que mutuelle à cotisations variables, le conseil d'administration de SMABTP peut appeler les sociétaires à verser une fraction supplémentaire en sus de leur cotisation normale lors du constat d'un exercice techniquement déficitaire. Conformément à l'article 96 de la directive Solvabilité II, ce montant est classé en « Tier 2 » (fonds propres auxiliaires de niveau 2) et il dépend de l'évolution des cotisations sur le périmètre des contrats retenus.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, la structure des fonds propres est la suivante :

Fonds propres économiques de SMABTP (M€)	2016	2015
Fonds propres économiques de base	3 864	4 019
Fonds propres économiques auxiliaires	118	120
Total	3 982	4 139

La baisse des fonds propres économiques sur 2016 s'explique principalement par la dégradation du résultat économique et l'augmentation des provisions techniques liée à la hausse de la sinistralité et à la baisse des taux d'intérêt.

Les éléments éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) sont les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires (rappel de cotisations). Seuls les fonds propres de base sont éligibles à la couverture du capital minimum requis (MCR).

Au 31 décembre 2016, l'affectation des fonds propres à la couverture du SCR et du MCR est la suivante :

Fonds propres SMABTP (M€)	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Fonds propres économiques de base	3 864	3 864		
Fonds propres économiques auxiliaires	118		118	
Éléments éligibles à la couverture du SCR	3 982	3 864	118	
Éléments éligibles à la couverture du MCR	3 864	3 864		

Les principales différences entre les fonds propres économiques en visions S2 et les fonds propres calculés selon les normes comptables françaises sont relatives par ordre d'importance :

- à la valorisation des placements en valeur de marché (incorporation des plus-values latentes) ;
- à la valorisation des provisions techniques à la meilleure estimation actualisée des flux futurs (BE : best estimate), à laquelle s'ajoute la marge de risque ;

- et à l'impôt différé de passif généré par le décalage entre la valeur économique et la valeur fiscale du bilan.
- Les retraitements des autres actifs / passifs sont relatifs aux actifs incorporels, aux provisions de retraites des salariés et aux charges constatées d'avance.

Au 31 décembre 2016, la réconciliation des fonds propres exprimés en norme sociale avec ceux exprimés en norme Solvabilité 2 est la suivante :

Réserve de réconciliation (M€)	2016
Fonds propres sociaux	1 931
Incorporation des plus-values latentes	1 523
Retraitement des provisions techniques nettes de réassurance	1 393
Retraitement des autres actifs / passifs	-59
Impôts différés	-924
Fond propres économiques de base	3 864

À noter que les impôts différés ont été calculés en considérant un taux unique de 34,43% par souci de prudence et compte tenu des incertitudes en matière d'imposition des sociétés pour les années à venir.

Montant et méthode de calcul des fonds propres auxiliaires

Seuls les rappels de cotisation des polices d'abonnement du réseau salariés, à l'exclusion des polices de chantier, des canaux commerciaux apériteurs courtage et partenaires courtage et de la coassurance sont comptabilisés en fonds propres auxiliaires. Ce périmètre représente 31% des cotisations 2016.

Conformément aux conditions générales des produits concernés, le montant maximum que SMABTP peut appeler au titre du rappel de cotisations correspond à 150% de la cotisation, c'est-à-dire une réémission plafonnée à 50% de la prime normale émise de référence. Ainsi, le montant retenu au titre du rappel de cotisations de l'année 2016 est calculé sur la base de 50% de la somme des cotisations hors taxes sur la base

du périmètre ci-dessus, calculée au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, le calcul des sommes disponibles prend en compte une évaluation à dire d'expert d'un taux moyen de 80% de recouvrement sur le rappel potentiel de cotisations, tenant compte du fonctionnement mutualiste de la société. Ce taux moyen est fixé après l'observation de taux annuels de recouvrement très élevés, de taux de résiliation très faibles traduisant la grande fidélité des sociétaires et de taux de cessation d'activité ou de liquidation d'entreprises également très faibles. Enfin le calcul prend en compte les dépenses induites par le rappel de cotisations tels que les cessions de réassurance, le versement de la participation / intéressement et l'impôt sur les sociétés.

Le montant retenu au titre du rappel de cotisations à fin 2016 est de 118 M€.

V.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Compte tenu de sa position sur le marché de l'assurance construction, SMABTP a fait le choix de mettre en œuvre un modèle interne partiel (MIP) qui reflète au mieux son profil de risque en modélisant le cadre juridique et technique de l'assurance obligatoire en capitalisation tout en capitalisant sur son savoir-faire développé et l'historique disponible en assurance construction.

Le modèle interne partiel de SMABTP couvre les risques de prime et réserve, et les risques catastrophiques d'origine humaine (CAT) des garanties responsabilité civile décennale, dommages ouvrage et responsabilité civile générale des affaires directes et des acceptations de SMA SA soit environ 90% du SCR souscription de SMABTP.

Les autres composantes du SCR sont calculées selon les spécifications techniques de la formule standard.

L'ensemble constitutif du modèle interne et de son environnement ont fait l'objet d'une approbation, par le collège de l'ACPR du 17 novembre 2015, de son utilisation à des fins de calcul prudentiel.

Le capital de solvabilité requis (SCR) de SMABTP au 31 décembre 2016 s'élève à 1 132 M€ contre 1 032 M€ au 31 décembre 2015. L'augmentation du SCR entre 2015 et 2016 s'explique essentiellement par :

- la hausse du SCR de marché (pour 119 M€ avant effet de la diversification et absorption des pertes par les impôts différés), liée à l'écoulement de la mesure transitoire sur les actions, l'augmentation des participations stratégiques et l'augmentation des placements immobiliers ;
- la hausse du SCR de souscription non Vie (pour 69 M€ avant effet de la diversification et absorption des pertes par les impôts différés) du fait de la hausse du risque de primes liée à dégradation de la sinistralité.

Le capital minimum requis (MCR) de SMABTP au 31 décembre 2016 s'élève à 509 M€ contre 464 M€ au 31

décembre 2015. L'augmentation du MCR entre 2015 et 2016 est cohérente avec celle du SCR.

La répartition du SCR par module de risque au 31 décembre 2016 illustre l'importance du SCR marché et du SCR de souscription non Vie dans le profil de risque de la compagnie - pesant respectivement 52% et 41% du SCR de base avant diversification, et dans une moindre mesure du SCR opérationnel.

L'ajustement pour impôts différés est défini comme la variation de la valeur des impôts différés qui résulteraient d'une perte instantanée d'un montant égal au SCR avant ajustement, ou capacité d'absorption des pertes par les impôts différés plafonnés à 34,43%.

Capital de solvabilité requis (M€)	2016	2015
SCR Marché	1 034	915
SCR Contrepartie	45	34
SCR Souscription non-Vie	806	738
SCR Souscription Santé	90	88
SCR Souscription Vie	3	2
effet diversification	- 477	- 431
SCR de base	1 502	1 346
SCR Opérationnel	223	202
ajustement pour impôts différés	- 594	- 516
SCR	1 132	1 032

Le risque sous-jacent au SCR de souscription non-Vie se compose du risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues (risque de primes), du risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation (risque de réserves) et du risque résultant d'événements extrêmes ou irréguliers (risque de catastrophes naturelles). L'exigence de capital pour risque de souscription non-vie est ainsi évaluée à 775 M€ pour la composante primes et réserves et à

102 M€ pour le risque de catastrophes.

La formule linéaire de calcul du MCR s'appuie conformément aux spécifications techniques de la formule standard sur les best estimate au 31 décembre et les primes émises des 12 derniers mois nets de réassurance par ligne d'activité.

Le MCR retenu pour SMABTP est plafonné à 45% du SCR.

V.3. MODÈLE INTERNE PARTIEL

Les utilisations du modèle interne partiel (MIP) de SMABTP sont multiples et reflètent l'importance de son rôle dans le système de gouvernance, notamment à partir de l'intégration des résultats et des méthodes du MIP dans les processus décisionnels suivants :

- l'orientation de la politique tarifaire annuelle ;
- la stratégie de renouvellement de la couverture de réassurance ;

- la planification de la stratégie opérationnelle ;
- le processus d'indemnisation ;
- le processus ORSA.

Le MIP permet de calculer le SCR de souscription des affaires directes SMABTP et des acceptations en quote part de SMA SA. Ce calcul distingue les risques de primes et réserves pour les garanties responsabilité civile

décennale obligatoire et complémentaire, dommages ouvrage obligatoire et complémentaire et responsabilité civile générale du risque CAT (risque catastrophique d'origine humaine).

L'intégration du risque modélisé dans la branche responsabilité civile s'effectue par addition avec les risques non modélisés, sans tenir compte d'un effet de diversification. L'agrégation de cette branche s'effectue ensuite conformément à la formule standard, grâce à l'utilisation de la matrice de corrélation définie dans les spécifications techniques.

Il en est de même pour le risque CAT de responsabilité civile pour lequel les risques modélisés et non modélisés ont été additionnés. Le calcul du risque CAT global est réalisé conformément aux spécifications techniques de la formule standard.

Les méthodes de simulation utilisées permettent d'obtenir une distribution du résultat de l'année N+1. Le SCR relatif au risque de souscription non vie correspondant une probabilité de 99,5% de perte en N+1. De plus, la provision pour frais de gestion de sinistres est estimée séparément.

En ce qui concerne le risque CAT, compte tenu de l'historique des sinistres les plus importants du marché français et de l'expertise de SMABTP sur les garanties modélisées, le SCR CAT est déterminé à partir de l'application des traités de réassurance en vigueur à un événement de fréquence 1 sur 200 ans.

Pour le calcul du risque de prime et réserve, la principale différence concerne l'affectation de la garantie dommages ouvrage à la ligne d'activité responsabilité civile générale pour la modélisation interne partielle et non à la ligne d'activité incendie telle que spécifié dans la formule standard.

Le capital de solvabilité requis par le modèle interne partiel est calculé de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels SMABTP est exposée soient pris en considération. Il couvre le portefeuille en cours, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir. Le capital de solvabilité requis correspond à la valeur en risque (Value-at-Risk) des fonds propres de base de avec un niveau de confiance de 99,5 % à l'horizon d'un an.

Les données utilisées par le MIP proviennent des informations caractérisant les polices d'assurance et des sinistres de SMABTP et SMA SA recueillies et gérées par le système informatique. Ces informations sont ensuite historisées et consolidées sur une profondeur significative, reflétant la nature et la durée des engagements pris. De multiples tests unitaires ou de masse sont ensuite réalisés afin de garantir l'exact cheminement de la donnée ainsi que la cohérence des variations constatées au fil de leur mise à jour. Enfin, les données font également l'objet d'une analyse fonctionnelle afin de garantir leur juste usage.

ANNEXES

S.02.01.02 - Bilan - Actif

Actifs	Valeur Solvabilité 2
Goodwill (écart d'acquisition)	
Frais d'acquisition différés	
Immobilisations incorporelles	
Actifs d'impôts différés	
Excédent du régime de retraite	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	140 570 966,89
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	11 658 624 064,65
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	167 988 044,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1 499 995 076,87
Actions	976 626 522,54
Actions – cotées	961 433 156,50
Actions – non cotées	15 193 366,04
Obligations	5 811 288 868,44
Obligations d'État	3 494 462 889,72
Obligations d'entreprise	2 316 825 978,72
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	2 227 219 011,26
Produits dérivés	8 275,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	975 498 266,54
Autres investissements	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	125 218 948,33
Avances sur police	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et pr ts hypothécaires	125 218 948,33
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	246 792 836,87
Non-vie et santé similaire à la non-vie	246 792 836,87
Non-vie hors santé	246 792 836,87
Santé similaire à la non-vie	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	
Santé similaire à la vie	
Vie hors santé, UC et indexés	
Vie UC et indexés	
Dépôts auprès des cédantes	119 397 620,21
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	276 708 660,47
Créances nées d'opérations de réassurance	2 380 884,43
Autres créances (hors assurance)	225 513 751,00
Actions propres auto-détenues (directement)	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 066 496,65
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0,01
Total de l'actif	12 814 274 229,51

S.02.01.02 - Bilan - Passif

Passifs	Valeur Solvabilité 2
Provisions techniques non-vie	7 673 495 834,25
Provisions techniques non-vie (hors santé)	7 538 739 215,45
Provisions techniques calculées comme un tout	2 407 097,00
Meilleure estimation	7 241 285 856,71
Marge de risque	295 046 261,74
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	134 756 618,80
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	120 076 013,28
Marge de risque	14 680 605,52
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	124 891 594,66
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	95 697 929,82
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	84 812 521,88
Marge de risque	10 885 407,94
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	29 193 664,84
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	28 886 426,02
Marge de risque	307 238,82
Provisions techniques UC et indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	6 378 256,95
Provisions pour retraite	12 117 134,59
Dépôts des réassureurs	3 228 918,50
Passifs d'impôts différés	923 614 290,70
Produits dérivés	1 021 389,91
Dettes envers des établissements de crédit	10 785 413,68
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	114 104 203,56
Dettes nées d'opérations de réassurance	450 032,15
Autres dettes (hors assurance)	79 213 573,83
Passifs subordonnés	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	904 502,70
Total du passif	8 950 205 145,48
Excédent d'actif sur passif	3 864 069 084,03

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (Non- Vie)

Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)																	réassurance non proportionnelle acceptée					Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile auto- mobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance mari- time, aérienne et transport	Assurance incen- die et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Dommmages aux biens										
Primes émises																						
Brut – assurance directe	6 123 997,92	110 259 812,44	30 540 426,04	38 671 887,25	2 974 048,62	99 952 300,27	506 808 937,21	5 349 023,85	69 814 582,72								870 495 016,32					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	211 133 875,90	54 410 848,48	32 488 200,27	11 628 878,56	11 171 322,58	73 945 177,19	287 774 119,07	1 864 851,89	16 887 639,47								701 304 913,41					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée										424 441,13	8 932 683,17	101 631,70	4 590 407,39				14 049 163,39					
Part des réassureurs		707 231,20	1 600 830,63	4 948 921,99	4 602,02	25 838 409,49	46 735 161,78		657 727,27								80 492 884,38					
Net	217 257 873,82	163 963 429,72	61 427 795,68	45 351 843,82	14 140 769,18	148 059 067,97	747 847 894,50	7 213 875,74	86 044 494,92	424 441,13	8 932 683,17	101 631,70	4 590 407,39				1 505 356 208,74					
Primes acquises																						
Brut – assurance directe	6 139 172,82	110 259 812,44	30 540 426,04	38 671 887,25	2 974 048,62	99 700 653,27	506 808 937,21	5 349 023,85	69 942 644,19								870 386 605,69					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	211 133 875,90	54 445 642,65	32 517 943,27	11 628 878,56	16 425 752,79	67 408 240,36	289 544 530,74	1 864 851,89	16 870 602,08								701 840 318,24					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée										424 441,13	8 899 218,43	101 631,70	4 462 938,79				13 888 230,05					
Part des réassureurs		707 231,20	1 600 830,63	4 948 921,99	4 602,02	25 397 890,69	46 735 161,78		657 727,27								80 052 365,58					
Net	217 273 048,72	163 998 223,89	61 457 538,68	45 351 843,82	19 395 199,39	141 711 002,94	749 618 306,17	7 213 875,74	86 155 519,00	424 441,13	8 899 218,43	101 631,70	4 462 938,79				1 506 062 788,40					
Charge des sinistres																						
Brut – assurance directe	4 295 174,45	56 910 195,40	2 825 654,08	25 187 060,08	799 013,57	55 404 129,66	484 256 598,50	2 070 908,45	49 638 191,61								681 386 925,80					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	175 047 141,00	61 265 856,40	19 218 581,12	8 997 819,92	8 942 374,66	71 328 950,79	156 844 908,38	623 281,44	8 411 866,24								510 680 779,95					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée										238 830,17	111 998 422,59		-51 372,78				112 185 879,98					
Part des réassureurs			-13 298 887,81	1 198 965,00		14 352 341,40	73 456 714,18		53 781,41								75 762 914,18					
Net	179 342 315,45	118 176 051,80	35 343 123,01	32 985 915,00	9 741 388,23	112 380 739,05	567 644 792,70	2 694 189,89	57 996 276,44	238 830,17	111 998 422,59		-51 372,78				1 228 490 671,55					
Variation des autres provisions techniques																						
Brut – assurance directe	-43 503,97	-1 980,00							-199 479,20								-244 963,17					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée		-2 322 453,78															-2 322 453,78					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée											24 268,00						24 268,00					
Part des réassureurs																						
Net	-43 503,97	-2 324 433,78							-199 479,20		24 268,00						-2 543 148,95					
Dépenses engagées																						
Dépenses engagées	19 632 176,90	25 088 026,70	19 844 960,46	12 699 146,01	5 858 560,00	40 876 804,91	315 380 869,70	1 962 082,64	7 712 765,86	105,00	84 467,02		47 010,88				449 186 976,08					
Autres dépenses																						
Total des dépenses																	449 186 976,08					

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (Vie)

	Engagements d'assurance vie		Engagements de réassurance vie		Total
	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements autres que l'assurance santé	Réassurance maladie	Assurance Vie	
Primes émises					
Brut	5 577 465,74		5 825 619,48	1 729 855,63	13 132 940,85
Part des réassureurs					
Net	5 577 465,74		5 825 619,48	1 729 855,63	13 132 940,85
Primes acquises					
Brut	5 513 730,06		5 825 619,48	1 729 855,63	13 069 205,17
Part des réassureurs					
Net	5 513 730,06		5 825 619,48	1 729 855,63	13 069 205,17
Charge des sinistres					
Brut	26 439 440,47	822 152,38	2 551 009,07	1 583 064,35	31 395 666,27
Part des réassureurs				13 906 537,11	13 906 537,11
Net	26 439 440,47	822 152,38	2 551 009,07	-12 323 472,76	17 489 129,16
Variation des autres provisions techniques					
Brut	1 901 302,83	280 905,07	7 034 325,49	1 237 403,29	10 453 936,68
Part des réassureurs		-346 310,10		565 264,75	218 954,65
Net	1 901 302,83	627 215,17	7 034 325,49	672 138,54	10 234 982,03
Dépenses engagées	34 856,19		824 360,26	129 126,22	988 342,67
Autres dépenses					
Total des dépenses					988 342,67

S.05.02 - Primes, sinistres et dépenses par pays (Non Vie)

	Pays d'origine de l'entité	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises)	Total 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises			
Brut – assurance directe	870 495 016,32		870 495 016,32
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	701 304 913,41		701 304 913,41
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	14 049 163,39		14 049 163,39
Part des réassureurs	80 492 884,38		80 492 884,38
Net	1 505 356 208,74		1 505 356 208,74
Primes acquises			
Brut – assurance directe	870 386 605,69		870 386 605,69
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	701 840 318,24		701 840 318,24
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	13 888 230,05		13 888 230,05
Part des réassureurs	80 052 365,58		80 052 365,58
Net	1 506 062 788,40		1 506 062 788,40
Charge des sinistres			
Brut – assurance directe	681 386 925,80		681 386 925,80
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	510 680 779,95		510 680 779,95
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	112 185 879,98		112 185 879,98
Part des réassureurs	75 762 914,18		75 762 914,18
Net	1 228 490 671,55		1 228 490 671,55
Variation des autres provisions techniques			
Brut – assurance directe	-244 963,17		-244 963,17
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-2 322 453,78		-2 322 453,78
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	24 268,00		24 268,00
Part des réassureurs			
Net	-2 543 148,95		-2 543 148,95
Dépenses engagées	449 186 976,08		449 186 976,08
Autres dépenses			
Total des dépenses	449 186 976,08		449 186 976,08

S.05.02 - Primes, sinistres et dépenses par pays (Vie)

	Pays d'origine de l'entité	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises)	Total 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises			
Brut	5 577 465,74		5 577 465,74
Part des réassureurs			
Net	5 577 465,74		5 577 465,74
Primes acquises			
Brut	5 513 730,06		5 513 730,06
Part des réassureurs			
Net	5 513 730,06		5 513 730,06
Charge des sinistres			
Brut	27 261 592,85		27 261 592,85
Part des réassureurs	13 906 537,11		13 906 537,11
Net	13 355 055,74		13 355 055,74
Variation des autres provisions techniques			
Brut	3 428 180,33		3 428 180,33
Part des réassureurs	218 954,65		218 954,65
Net	3 209 225,68		3 209 225,68
Dépenses engagées	988 342,67		988 342,67
Autres dépenses			
Total des dépenses	988 342,67		988 342,67

S.12.01.02 - Provisions techniques Vie et santé similaire aux techniques Vie

	Vie hors Santé			Assurance Santé		
	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie autres que l'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (Vie hors Santé)	Total assurance directe	Contrats sans options ni garanties	Réassurance santé (réassurance acceptée)
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	18 069 453,77	10 816 972,25	28 886 426,02		26 202 906,38	58 609 615,50
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	18 069 453,77	10 816 972,25	28 886 426,02		26 202 906,38	58 609 615,50
Marge de risque	133 425,89	173 812,93	307 238,82	3 363 056,76		7 522 351,18
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques – Total	18 202 879,66	10 990 785,18	29 193 664,84	29 565 963,14	66 131 966,68	95 697 929,82

S.17.01.02 – Provisions techniques non Vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Réassurance non proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout								2 407 097,00		2 407 097,00	2 407 097,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout											
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Provisions pour primes											
Brut	-2 235 503,53	1 178 194,05	0,00	0,00	10 609 271,01	3 030 885,47	0,00	6 852 156,69	32 953,52	0,00	19 467 957,21
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			0,00	0,00	2 042 428,41	-38,80	0,00	1,62	-0,42	0,00	2 042 390,81
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-2 235 503,53	1 178 194,05	0,00	0,00	8 566 842,60	3 030 924,27	0,00	6 852 155,07	32 953,94	0,00	17 425 566,40
Provisions pour sinistres											
Brut	60 473 294,88	60 660 027,88	186 312 222,00	20 005 195,22	209 863 256,38	6 692 931 193,00	961 797,24	37 443 143,82	66 619 638,80	6 624 143,56	7 341 893 912,78
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			21 786 420,25	3 238 201,43	12 571 781,01	190 066 307,03	2 730,52	132 310,34	16 655 791,60	296 903,88	244 750 446,06
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	60 473 294,88	60 660 027,88	164 525 801,75	16 766 993,79	197 291 475,37	6 502 864 885,97	959 066,72	37 310 833,48	49 963 847,20	6 327 239,68	7 097 143 466,72
Total meilleure estimation – brut	58 237 791,35	61 838 221,93	186 312 222,00	20 005 195,22	220 472 527,39	6 695 962 078,47	961 797,24	44 295 300,51	66 652 592,32	6 624 143,56	7 361 361 869,99
Total meilleure estimation – net	58 237 791,35	61 838 221,93	164 525 801,75	16 766 993,79	205 858 317,97	6 505 895 810,24	959 066,72	44 162 988,55	49 996 801,14	6 327 239,68	7 114 569 033,12
Marge de risque	7 211 098,58	7 469 506,94	15 377 293,03	3 638 971,65	22 107 409,30	224 203 820,40	214 831,25	19 115 002,21	9 110 025,35	1 278 908,55	309 726 867,26
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout											
Meilleure estimation											
Marge de risque											
Provisions techniques – Total											
Provisions techniques – Total	65 448 889,93	69 307 728,87	201 689 515,03	23 644 166,87	242 579 936,69	6 920 165 898,87	1 176 628,49	65 817 399,72	75 762 617,67	7 903 052,11	7 673 495 834,25
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total			21 786 420,25	3 238 201,43	14 614 209,42	190 066 268,23	2 730,52	132 311,96	16 655 791,18	296 903,88	246 792 836,87
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	65 448 889,93	69 307 728,87	179 903 094,78	20 405 965,44	227 965 727,27	6 730 099 630,64	1 173 897,97	65 885 087,76	59 106 826,49	7 606 148,23	7 426 702 997,38

S.19.01.21 - Sinistres payés bruts (non cumulés) par année «d'accident»

Année de Développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Pour l'année en cours	Somme des années
Précédentes											42 530 314,31	42 530 314,31	42 530 314,31
N-9	19 664 751,35	41 320 366,24	24 740 557,65	23 481 617,45	26 720 422,58	66 095 369,44	26 668 287,79	32 272 477,51	19 463 541,81	10 989 040,38		10 989 040,38	291 416 432,20
N-8	20 480 388,24	45 746 233,51	24 337 602,15	21 588 680,10	61 630 704,77	26 827 265,26	25 642 445,35	27 167 711,85	17 323 333,61		17 323 333,61	17 323 333,61	270 744 364,84
N-7	32 466 754,61	48 365 205,42	22 009 379,29	71 921 813,92	23 367 502,38	27 196 810,12	25 440 646,61	18 068 482,78			18 068 482,78	18 068 482,78	268 836 595,13
N-6	28 749 190,11	46 410 264,11	75 134 729,48	31 408 827,65	34 488 962,91	27 144 535,26	28 533 582,58				28 533 582,58	28 533 582,58	271 870 092,10
N-5	84 717 138,89	131 522 920,76	29 263 366,15	23 070 410,58	37 107 198,70	32 486 441,83					32 486 441,83	32 486 441,83	338 167 476,91
N-4	118 470 663,56	110 777 352,18	63 121 810,94	32 031 849,80	38 966 505,40						38 966 505,40	38 966 505,40	363 368 181,88
N-3	137 661 659,04	207 120 313,65	58 451 542,31	60 600 894,21							60 600 894,21	60 600 894,21	463 834 409,21
N-2	408 254 786,53	178 466 683,66	77 461 282,73								77 461 282,73	77 461 282,73	664 182 752,92
N-1	372 120 473,52	208 230 023,65									208 230 023,65	208 230 023,65	580 350 497,17
N	386 336 574,46										386 336 574,46	386 336 574,46	386 336 574,46
Total											921 526 475,94	921 526 475,94	3 941 637 691,13

S.19.01.21 - Meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue) par année «d'accident»

Année de Développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Fin d'année (données actualisées)
Précédentes											436727024,39	430 408 879,10
N-9										156909449,32		154 659 454,10
N-8									175359268,6			172 842 022,20
N-7								254751951,7				251 081 540,70
N-6							298936371,94					294 639 728,70
N-5						351245555,85						346 251 305,30
N-4					361342596,06							356 149 035,60
N-3				434626286,94								428 755 916,40
N-2			469221666,16									462 629 058,50
N-1		558237578,69										550 721 713,30
N	725480891,73											907 252 294,90
Total												4 355 390 948,80

S.25.02 - Capital de solvabilité requis

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	Montant modélisé (modèle interne partiel)
2 - Counterparty default risk	Risque de contrepartie	45 015 634,95	
4 - Health underwriting risk	Risque de souscription santé	89 778 118,05	
7 - Intangible asset risk	Risque lié aux actifs incorporels		
9 - LAC Deferred Taxes (negative amount)	Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-594 187 330,77	
8 - LAC Technical Provisions (negative amount)	Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques		
3 - Life underwriting risk	Risque de souscription vie	3 450 667,03	
1 - Market risk	Risque de marché	1 034 111 550,74	
6 - Operational risk	Risque opérationnel	223 469 815,95	
5 - Non-life underwriting risk	Risque de souscription non vie MIP	774 938 703,75	544 728 506,12
10 - Natural disaster risk	Risque catastrophe naturelle MIP	101 889 187,06	68 340 000,00

Calcul du capital de solvabilité requis			
Total des composants non diversifiés		1 678 466 346,76	
Diversification		-546 933 384,09	

Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire		1 131 532 962,67	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Capital de solvabilité requis		1 131 532 962,67	

Autres informations sur le SCR			
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques			
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des Fonds Cantonés selon l'article 304			

S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR)

	Composants de MCR	Meilleure estimation et provisions techniques calculées comme un tout, nettes	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie			
Résultat MCR non vie	892 368 019,08		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		58 237 791,35	217 257 873,82
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		61 838 221,93	163 963 429,72
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		164 525 801,97	61 427 795,68
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		16 766 993,75	45 351 843,82
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			14 140 769,18
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		205 858 317,87	148 059 067,94
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		6 505 895 809,73	747 847 894,44
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		959 066,72	7 213 875,74
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		46 570 085,59	86 044 494,92
Réassurance santé non proportionnelle			424 441,13
Réassurance accidents non proportionnelle		49 996 801,10	8 932 683,17
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			101 631,70
Réassurance dommages non proportionnelle		6 327 239,68	4 590 407,39
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
Résultat MCR vie	11 824 690,58		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	904 192 709,66		
Capital de solvabilité requis	1 131 532 962,67		
Plafond du MCR	509 189 833,20		
Plancher du MCR	282 883 240,67		
MCR combiné	509 189 833,20		
Seuil plancher absolu du MCR	7 400 000,00		
Minimum de capital requis	509 189 833,20		

S.23.01.01 (01) - Fonds propres de base

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	230 000 000,00	230 000 000,00			
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires	1 700 635 127,21	1 700 635 127,21			
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	1 933 433 955,51	1 933 433 955,51			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					

S.23.01.01 (04) - Total fonds propres de base après déductions

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total fonds propres de base après déductions	3 864 069 082,65	3 864 069 082,65			0,00

S.23.01.01 (05) - Fonds propres auxiliaires

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE					
Autres fonds propres auxiliaires	118 116 199,86			118 116 199,86	
Total fonds propres auxiliaires	118 116 199,86			118 116 199,86	

S.23.01.01 (07) - Fonds propres éligibles

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	3 982 185 282,51	3 864 069 082,65	0,00	118 116 199,86	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	3 864 069 082,65	3 864 069 082,65	0,00		
Capital de solvabilité requis	1 131 532 962,67				
Minimum de capital requis	509 189 833,20				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	3,52				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	7,59				
Réserve de réconciliation					
Excédent d'actif sur passif	3 864 069 082,65				
Actions propres (détenues directement et indirectement)					
Dividendes, distributions et charges prévisibles					
Autres éléments de fonds propres de base	1 930 635 127,21				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés					
Réserve de réconciliation	1 933 433 955,51				
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)					



SMABTP

Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 764
114 avenue Émile Zola — 75739 PARIS Cedex 15

www.groupe-sma.fr

